

Commune de Wellin

Programme Communal de Développement Rural

Partie 5 – Projets



Mars 2018

Table des matières

1. LOT 0 – PROJETS ET ACTIONS INITIÉS OU EN COURS PENDANT L’OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL	4
2. LOT 1 – PROJETS A REALISER DANS LES 3 PREMIERES ANNEES.....	7
2.1. PROJETS MATERIELS	7
2.2. PROJETS IMMATERIELS	7
3. LOT 2 – PROJETS A REALISER ENTRE LA 4^{EME} ET LA 6^{EME} ANNEE	8
3.1. PROJETS MATERIELS	8
3.2. PROJETS IMMATERIELS	9
4. LOT 3 – AUTRES PROJETS.....	10
4.1. PROJETS MATERIELS	10
4.2. PROJETS IMMATERIELS	11

Méthodologie

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets par la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- o Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- o Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- o Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- o Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- o Description succincte du projet.
- o Justification du projet.
- o Lien à la stratégie du PCDR.
- o Impacts du projet sur le développement durable.
- o Localisation et statut.
- o Parties prenantes, porteurs de projet.
- o Programme de réalisation.
- o Estimation globale du coût.
- o Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus).
- o Annexes.

1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l’Opération de Développement Rural

Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l’opération de développement rural.

Y sont également indiqués les projets menés par la commune en parallèle du PCDR et qui participent activement à la mise en œuvre de la stratégie de développement. Ne relevant pas directement de la consultation de la population, ceux-ci sont indiqués en italique.

Les différents projets et actions sont classés par objectif.

Objectif 1
Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village

- o *Réalisation du PCA « Gilson »*

Objectif 2
Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes

- o Création d’un circuit de geocaching sur un sentier balisé existant le long de l’eau, la Lesse en particulier
- o Accompagnement des petits propriétaires forestiers au niveau de la valorisation de leurs parcelles
- o Valorisation de la carrière de Gongon
- o *Dossier de reconnaissance du Geopark « Famenne-Ardenne »*
- o *Participation au Parc Naturel et au GAL « Ardenne méridionale »*

Objectif 3
Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs

- o Pas de projet à mentionner dans le lot 0

Objectif 4
Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique

- o *Participation au Parc Naturel et au GAL « Ardenne méridionale »*

Objectif 5
Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie

- o Engagement d'un employé administratif en charge de l'énergie
- o *Signature de la Convention des Maires et établissement d'un PAED*
- o *Participation à la plateforme bois-énergie transcommunale*
- o *Achats de vélos électriques et mise en place de bornes de recharge*

Objectif 6
Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales

- o *Dossier de reconnaissance du Geopark « Famenne-Ardenne »*
- o *Participation au Parc Naturel et au GAL « Ardenne méridionale »*
- o *Réorganisation de la Maison du Tourisme*
- o *Engagement d'un ½ ETP supplémentaire et relocalisation de l'Office du Tourisme*

Objectif 7
Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous

- o *Réalisation du PCA « Gilson »*

Objectif 8
Garantir la création et l'accès aux services pour tous

- o Création d'une épicerie sociale et mise en place d'un service Croix-Rouge
- o *Ouverture de la crèche communale*
- o *Rénovation de l'Hôtel de Ville*

Objectif 9
Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

- o Développement d'activités pour les enfants de 2 à 5 ans
- o Création d'un intercomité
- o Placement d'une armoire magique
- o Création d'un terrain de tennis couvert

Objectif 10
Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

- o Adhésion à une monnaie locale
- o Développement des chèques commerces
- o Mise en valeur des acteurs économiques de la commune
- o Création ou adhésion à un GAC
- o *Participation au Parc Naturel et au GAL « Ardenne méridionale »*
- o *Extension du parc d'activités économiques d'Halma*

2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 premières années

2.1. Projets matériels

- o M.1.01 – Préservation, mise en valeur, développement et organisation d'actions de communication sur les richesses de Wellin, en particulier la Calestienne et les forêts subnaturelles
- o M.1.02 – Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal
- o M.1.03 – Aménagement des points noirs en matière de sécurité routière dans la commune
- o M.1.04 – Réalisation d'opérations foncières pour augmenter le potentiel du logement
- o M.1.05 – Rénovation de la maison rurale de Lomprez

2.2. Projets immatériels

- I.1.01 – Amélioration de la visibilité et de la promotion touristique de Wellin
- I.1.02 – Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir-faire
- I.1.03 – Création d'un Repair Café
- I.1.04 – Création de circuits thématiques

3. Lot 2 – Projets à réaliser entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année

3.1. Projets matériels

- o M.2.01 – Aménagement des bords de Lesse à Chanly
- o M.2.02 – Aménagement des bords de Lesse à Neupont
- o M.2.03 – Remplacement de véhicules privés et communaux par des véhicules électriques avec installation de bornes de recharge
- o M.2.04 – Aménagement et sécurisation des abords de l'école de Lomprez
- o M.2.05 – Aménagement de la zone de loisirs contiguë à la maison rurale de Lomprez
- o M.2.06 – Création d'un nouveau quartier innovant avec des logements intergénérationnels à Wellin
- o M.2.07 – Aménagement de l'espace public à Froidlieu
- o M.2.08 – Aménagement des espaces publics autour de l'église de Lomprez
- o M.2.09 – Aménagement du parking de la rue Fort-Mahon à Wellin
- o M.2.10 – Création de logements adaptés aux aînés
- o M.2.11 – Création de logements intergénérationnels
- o M.2.12 – Achat d'un moyen de transport (adapté aux PMRs)
- o M.2.13 – Création d'une plaine de jeux pour tout âge (fitcross)
- o M.2.14 – Création de logements tremplins

3.2. **Projets immatériels**

- o I.2.01 – Réalisation d'un schéma de développement communal
- o I.2.02 – Organisation d'un accueil des nouveaux habitants
- o I.2.03 – Création d'une ADL transcommunale
- o I.2.04 – Soutien à l'émergence de projets ou d'entreprises d'économie sociale
- o I.2.05 – Développement des pratiques de lecture et activités à la bibliothèque
- o I.2.06 – Soutien à l'ouverture d'un hall relais dans la nouvelle zone d'activités économiques d'Halma

4. Lot 3 – Autres projets

4.1. Projets matériels

- o M.3.01 – Réaffectation de l'église de Fays-Famenne
- o M.3.02 – Développement de projets énergétiques utilisant des sources renouvelables
- o M.3.03 – Aménagement / Entretien / Renforcement de l'accueil touristique à la sortie de l'E411 à Halma
- o M.3.04 – Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, tertiaires, industriels et agricoles
- o M.3.05 – Développement du potentiel touristique de Sohier et mise en œuvre
- o M.3.06 – Aménagements conviviaux sur la Grand place de Wellin
- o M.3.07 – Aménagement de deux espaces publics (église et lotissement « Nanwet ») à Halma
- o M.3.08 – Création d'un parc ludique et didactique transcommunal
- o M.3.09 - Etude sur le devenir de la zone d'activités économiques de Chanly et mise en œuvre
- o M.3.10 – Amélioration du système de dépose-minute de l'école Saint-Joseph de Wellin
- o M.3.11 – Création d'un local dédié aux jeunes, avec des activités liées
- o M.3.12 – Construction ou aménagement d'un atelier rural
- o M.3.13 – Aménagement d'un local dédié à la MACA
- o M.3.14 – Développement de projets de biométhanisation avec les agriculteurs
- o M.3.15 – Création d'une résidence service publique
- o M.3.16 – Création de structures d'accueil (crèche ou co-accueil) pour la petite enfance

4.2. Projets immatériels

- o I.3.01 – Organisation d’actions de sensibilisation et de communication sur l’énergie
- o I.3.02 – Incitation des Wellinois à améliorer l’efficacité énergétique de leurs logements et à utiliser une énergie verte
- o I.3.03 – Mise en place d’une centrale d’achats citoyenne axée sur l’énergie
- o I.3.04 – Création d’un label (trans)communal valorisant le bois / chêne local
- o I.3.05 – Soutien aux initiatives privées de déplacements alternatifs
- o I.3.06 – Incitation des citoyens au covoiturage et à l’éco-conduite
- o I.3.07 – Soutien à l’installation d’horeca à Sohier
- o I.3.08 – Création d’une zone de baignade à Chanly
- o I.3.09 – Aide aux associations
- o I.3.10 – Création d’un Conseil Communal des Jeunes
- o I.3.11 – Organisation d’un évènement communal autour de l’art

Fiches projets

Intitulé projet :

Préservation, mise en valeur, développement et organisation d'actions de communication sur les richesses de Wellin, en particulier la Calestienne et les forêts subnaturelles

Description succincte du projet

Visant aussi bien les habitants que les touristes, le projet se décline autour de 6 axes :

- Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne.
- Création d'un sentier découverte des forêts subnaturelles.
- Création d'un circuit de géocaching.
- Restauration des pelouses calcicoles.
- Création d'un groupe de travail.
- Actions de communication.

Cette fiche-projet constitue la synthèse de l'important travail réalisé par les participants au groupe de travail « Nature » initié pendant l'élaboration du PCDR.

Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne

Un sentier découverte de la Calestienne sera mis en place. Son point de départ sera situé près de l'église de Froidlieu et permettra de traverser les paysages typiques de cette région particulière et les espaces naturels qui y sont associés (plusieurs réserves naturelles gérées par Natagora, vue sur l'ancienne carrière de Gongon, Coputienne, etc.) ou encore historiques (fouilles archéologiques). Son parcours sera de 6,8 km.

Les travaux et aménagements prévus sont :

- Le reprofilage très ponctuelle et le nettoyage du parcours pour en améliorer l'accessibilité.
- La pose de mobilier (bancs et tables) intégré au contexte (matériaux naturels).
- Le placement de panneaux d'information multilingues pour la mise en valeur des différents points d'intérêt (10 panneaux).
- Le fléchage du circuit (avec support numérique).
- La réfection de la passerelle sur le ruisseau de Gongon.
- La sécurisation des traversées de la N40.

Notons qu'une partie du tracé emprunte le territoire de la commune voisine de Beauraing.

Le groupe de travail « Nature » sera mis à contribution lors de la mise en œuvre du projet pour la rédaction des panneaux, le choix de leur emplacement, etc.

Ce projet est en lien avec celui de l'aménagement d'un espace public à Froidlieu (point de départ).

Création d'un sentier découverte des forêts subnaturelles

A l'instar du patrimoine sylvicole de la Calestienne, un sentier permettra de découvrir la richesse des forêts subnaturelles. Son point de départ sera situé près de la passerelle Maria, vers le parcours VITA, donnant accès à la hêtraie. Son parcours sera de 3,6 km.

Les travaux et aménagements prévus sont :

- Le reprofilage très ponctuelle et le nettoyage du parcours pour en améliorer l'accessibilité.
- La pose de mobilier (bancs et tables) intégré au contexte (matériaux naturels).
- Le placement de panneaux d'information multilingues pour la mise en valeur des différents points d'intérêt (11 panneaux).
- Le fléchage du circuit (avec support numérique).

De nouveau, le groupe de travail « Nature » sera mis à contribution lors de la mise en œuvre du projet pour la rédaction des panneaux, le choix de leur emplacement, etc.

Ce projet est en lien avec celui de l'aménagement des bords de Lesse à Neupont.

Création d'un circuit de géocaching

Une première phase est menée par le Contrat de Rivière de Lesse avec le placement de 3 caches (uniquement accessibles à pied) dans la vallée de l'Almache, le long de la voie lente menant vers la commune de Daverdisse.

D'autres caches pourront être développées afin de réaliser un véritable parcours attractif pour les familles (par exemple une dizaine de caches le long d'un parcours de 4 à 5 km) mettant en valeur le patrimoine naturel local.

Restauration des pelouses calcicoles

Les pelouses calcicoles constituent une autre richesse naturelle de la commune. Cette partie du projet se déroulera en plusieurs phases :

- Phase 1 : Inventaire des pelouses calcicoles.
- Phase 2 : Détermination de la faisabilité de la restauration.
- Phase 3 : Travaux de restauration.

Cette partie du projet sera plus particulièrement pilotée par les Naturalistes de la Haute Lesse, compétents en la matière.

Création d'un groupe de travail

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions programmées, un groupe de travail « Nature » sera mis en place et regroupera notamment le DNF, les Naturalistes de la Haute Lesse, l'Office du Tourisme, la Maison du Tourisme, le Géopark, le Contrat de Rivière, Natagora, le GAL, le Parc Naturel, etc. Il se réunira 2 à 3 fois par an.

Ce groupe de travail aura également comme objectif de lancer les bases d'un futur Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

Actions de communication

L'aspect communication de ce projet est très important afin de faire connaître les différentes actions menées. Les différents supports de communication (papier, nouvelles technologies, etc.) seront utilisés, notamment par rapport aux parcours thématiques.

A titre d'exemples, ces actions de communication seront :

- o Rédaction d'un inventaire des ressources naturelles de Wellin, distribution en toutes-boîtes ou dans cahier détachable joint au bulletin communal et publication sur les différents sites Internet disponibles.
- o Organisation d'un concours avec les écoles avec sensibilisation des enfants et des enseignants.
- o Utilisation d'un slogan (en lien avec le projet d'amélioration de la visibilité et de la promotion touristique de Wellin).
- o Organisation d'un événement pour mettre un coup de projecteur sur l'important travail de certains acteurs : Naturalistes de la Haute-Lesse (50 ans d'existence en 2018), Régionale de Natagora (25 ans d'existence en 2019), etc.
- o Coordination des actions de communication « nature » en veillant à une charte graphique cohérente.

Justification du projet

Le présent projet cadre parfaitement avec le défi n°1 du PCDR, à savoir : « En 2027, Wellin aura réussi un développement préservant le cadre de vie et valorisant le patrimoine naturel, paysager et bâti ».

La situation géographique particulière de la commune, à cheval entre l'Ardenne et la Famenne et traversée par la bande Calestienne, confère au territoire une richesse et une diversité naturelle. Il en résulte notamment la présence de pelouses calcaires présentant une flore et une faune spécifiques.

Les forêts primaires ont presque totalement disparu en Europe. On parle dès lors de forêts subnaturelles pour les forêts anciennes restées feuillues sans interruption depuis le 18^{ème} siècle. Il reste quelques grandes forêts subnaturelles en Wallonie, dont la forêt de Wellin qui est la 1^{ère} rencontrée par le visiteur qui vient du Nord de la Belgique.

Consciente de la fragilité de cet environnement mais également de l'atout qu'il constitue, la commune souhaite, tout en le protégeant, une meilleure mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel pour les habitants mais également pour les touristes.

Le projet constitue donc une magnifique opportunité de mise en valeur de ce patrimoine spécifique du territoire communal finalement peu connu.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Projet comprenant un volet spécifique d'actions de communication (événements spécifiques, bulletin communale, etc.) ainsi qu'une diffusion large des parcours créés (applications smartphone, etc.)
Mobilisation	Projet ayant créé une émulation très importante au sein des acteurs « nature » du territoire avec la prise en main directe des différents axes de travail proposés et retenus
Partenariat	Création d'un groupe de travail « Nature » rassemblant les forces vives locales et valorisant les compétences de chacun

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★ Mise en place d'un sentiment d'identité à un territoire de qualité	★★★★ Protection et mise en valeur des spécificités naturelles du territoire communal	★★★ Retombées indirectes par la présence de visiteurs

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne

- Localisation : Froidlieu
- Statut de propriété : Propriété communale ou domaine public. Passage par des terrains appartenant à Natagora (accord de principe pour le passage)
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural, zone agricole et zone forestière

Création d'un sentier découverte des forêts subnaturelles

- Localisation : Neupont
- Statut de propriété : Propriété communale ou domaine public
- Statut au plan de secteur : Zone forestière

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Groupe de travail « Nature »
- Source(s) de financement : DGO3-DR, CGT, Natagora / Life et Grande Forêt de Saint-Hubert

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu qu'il permet de répondre de manière large au défi n°1 défini dans la stratégie de développement

- État du dossier

Réunion du groupe de travail « Nature » afin de préciser le projet

Contenu des panneaux d'information relatifs aux forêts subnaturelles en cours de rédaction

- Programme des travaux

Reprofilage et le nettoyage du parcours

Pose de mobilier (bancs et tables).

Placement de panneaux d'information

Fléchage

Réfection d'éléments ponctuels

- Planification

Coordination avec la commune de Beauraing pour le passage du sentier découverte de la Calestienne (contact à prendre par la commune de Wellin)

Suivi par le groupe de travail « Nature »

Réalisation des travaux en plusieurs phases correspondant aux différents axes de travail

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (commune de Beauraing, DNF, etc.)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Suivi par le groupe de travail « Nature »

Importante communication pour valoriser et faire connaître les différentes actions menées

Estimation globale du coût

Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Reprofilage et nettoyage	4.500 €	DGO3-DR
- Panneaux didactiques	4.500 €	CGT
- Mobilier urbain	2.250 €	Natagora / Life
- Fléchage et sécurisation	3.000 €	
- Réfection de la passerelle	3.500 €	
- Total	17.750 €	
- TVA	3.686 €	
Total (TFC)	21.236 €	

Création d'un sentier découverte des forêts subnaturelles

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Reprofilage et nettoyage	3.000 €	DGO3-DR
- Panneaux didactiques	4.500 €	CGT
- Mobilier urbain	1.750 €	Grande forêt de Saint-Hubert
- Fléchage	2.000 €	
- Total	11.250 €	
- TVA	2.363 €	
Total (TFC)	13.613 €	

Notons qu'une partie des travaux envisagés pourra être prise en charge par les ouvriers communaux.

De plus, les autres parties du projet, en fonction de leurs évolutions, pourront nécessiter un budget complémentaire, notamment les actions de communication.

Projet rémunérateur : Non

Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation des sentiers de découverte	2	Commune de Wellin

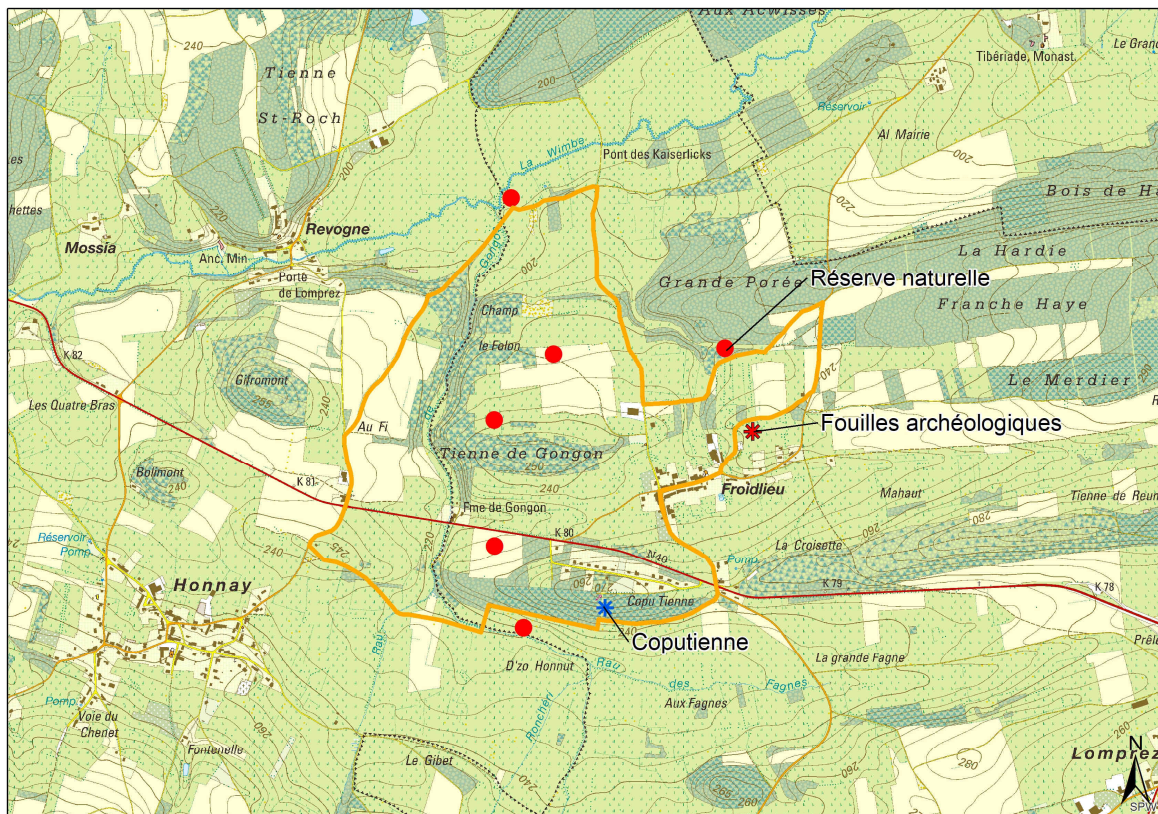
▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de téléchargements des parcours	En moyenne 100 téléchargements par an	Commune de Wellin

Annexes

Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvoicole de la Calestienne

- Plan de situation



- Dossier photographique





(Commune de Beauraing)

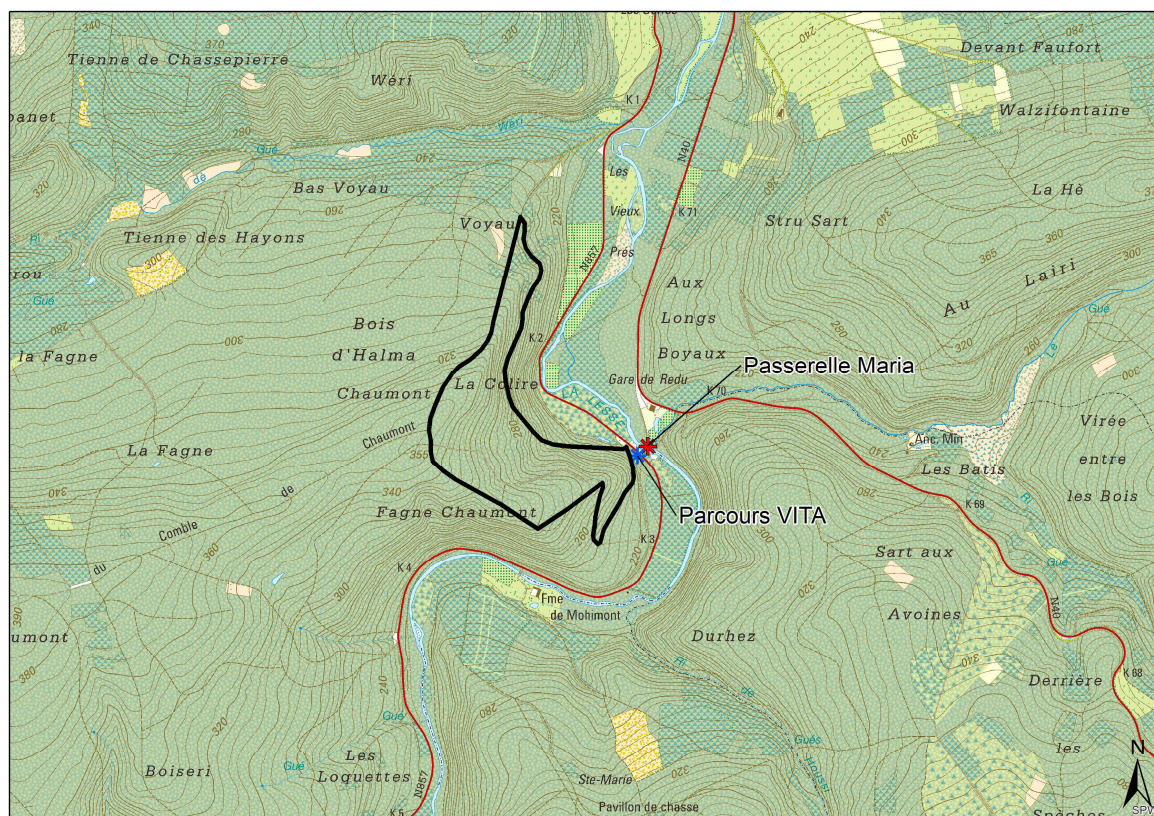


(Commune de Beauraing)



Création d'un sentier découverte des forêts subnaturelles

■ Plan de situation



■ Dossier photographique



Intitulé projet :*Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal*Description succincte du projet

Le projet vise à compléter le réseau de voies lentes sur le territoire communal tout en s'ouvrant et en se connectant vers les communes voisines.

Il vise à poursuivre le travail accompli dans le cadre du précédent PCDR qui comprenait une réflexion d'ensemble sur la mise en place d'un réseau de voies lentes et d'un bouclage entre les différents villages.



Sur base de cette réflexion d'ensemble, le projet vise plus particulièrement à aménager prioritairement deux tronçons :

- La liaison « Chanly-Neupont » permettant de prolonger l'aménagement de l'ancien vicinal.
- La liaison « Halma-Wellin ».

La mise en œuvre des autres tronçons prévus dans le schéma global pourront s'effectuer en fonction des opportunités qui se présenteront.

Pour l'ensemble du réseau, un signalétique sera mise en place ainsi que des supports de communication (carte, guide GPS, etc.).

Liaison « Chanly-Neupont »

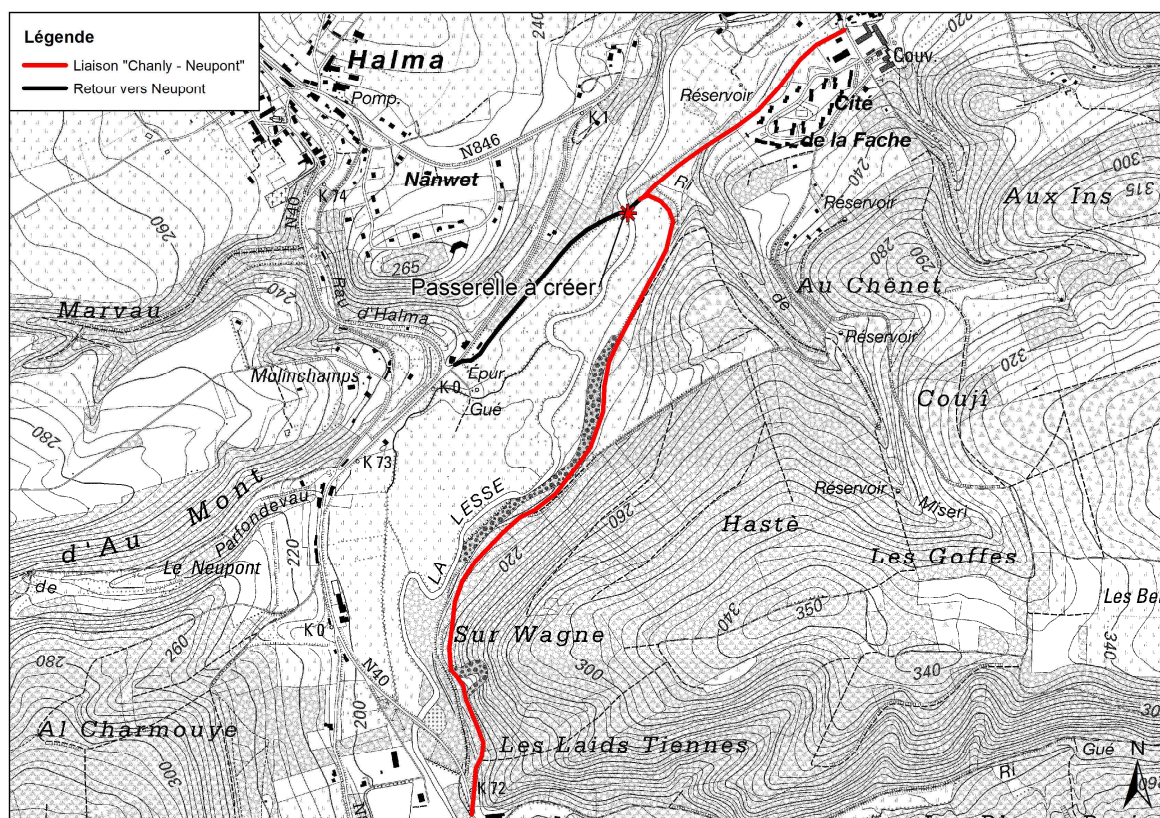
Pour la liaison « Chanly-Neupont », l'assiette de l'ancien vicinal permettra de créer une bande en béton de 2,50 mètres pour la circulation des usagers lents. Cette solution a l'avantage :

- o De permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...).
- o De favoriser la cohabitation des usages.
- o De garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.

La longueur de la liaison est de +/- 2.450 mètres. Vu que le parcours surplombe la Lesse, une sécurisation (barrière) sera obligatoire.

Notons que l'assiette a été partiellement revendue à des privés et qu'une acquisition préalable sera nécessaire.

Il existe également un « retour » vers Neupont mais dont la complexité technique (nécessité de créer une passerelle) et foncière (plusieurs propriétaires privés) ne plaide pas pour une mise en œuvre à court terme (phase ultérieure et non prise en compte dans l'estimation financière). Elle présente toutefois l'avantage de connecter l'ensemble au réseau « Ardenne Cyclo ».



Liaison « Halma-Wellin »

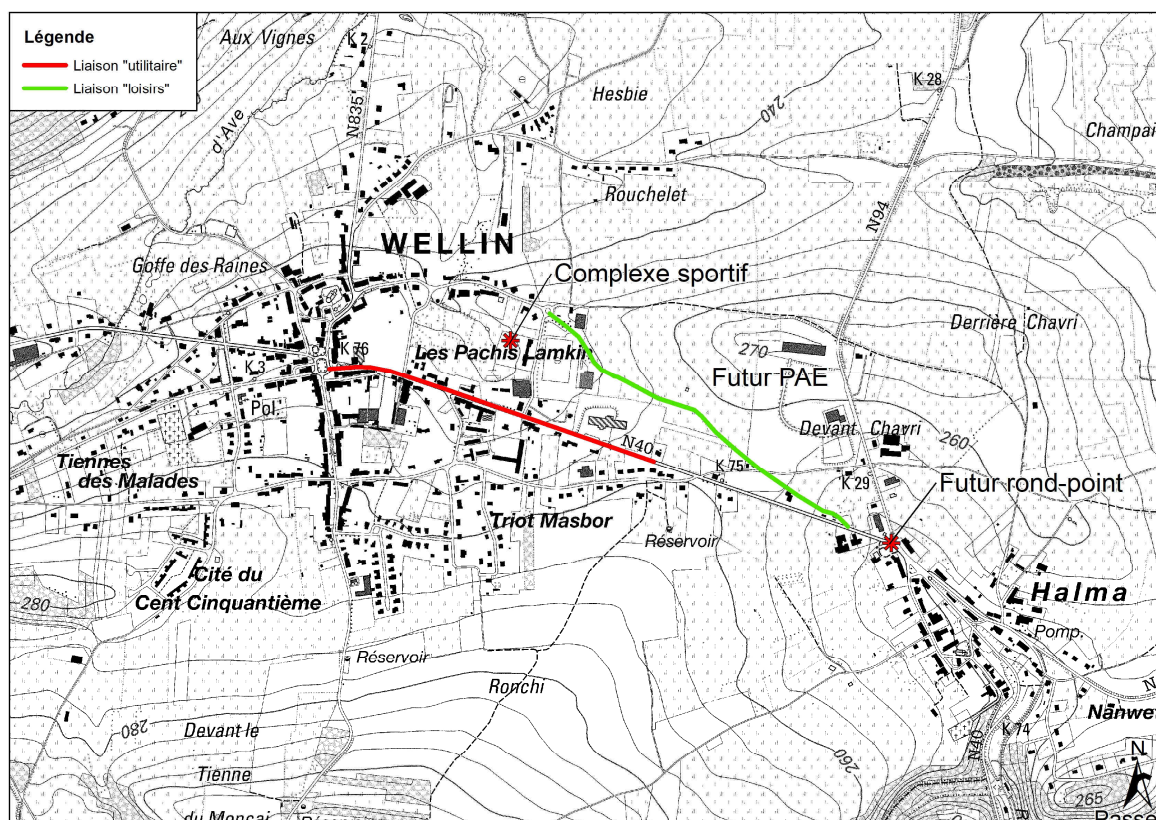
Pour la liaison « Halma-Wellin », des solutions différenciées sont proposées en fonction de l'utilité de la voie lente.

En effet, la connexion vers le centre de Wellin depuis les commerces existants (Carrefour, Action, pharmacie, etc.) joue un rôle de liaison utilitaire. Elle fait donc partie de la fiche-projet relative « Aménagement des points noirs en matière de sécurité routière dans la commune ».

Tandis que la connexion concernant la partie vers le village d'Halma constitue plus une connexion de loisirs. Il est dès lors proposer d'aménager une connexion depuis le futur rond-point d'Halma en empruntant un chemin agricole et en longeant la future extension du parc d'activités économiques pour rejoindre le complexe sportif et le centre de Wellin. Le tracé devra se calquer sur l'emprise réservée et modifiée suite à l'extension du parc d'activités économiques.

Pour les mêmes raisons évoquées que pour la liaison « Chanly-Neupont », l'aménagement prévoit la création d'une bande béton de 2,5 mètres de large. Sa longueur est de +/- 950 mètres.

Une jonction entre ces 2 connexions (utilitaires et loisirs) pourra être prévue.



Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale à l'échelle de la commune mais également supra-communale. Il permet la poursuite du renforcement du réseau de voies lentes initié dans le cadre du précédent PCDR, ce qui aura des effets bénéfiques en matière touristique et économique.

Par ailleurs, il cadre parfaitement dans la stratégie de développement en visant le renforcement de la mobilité douce et le développement d'un tourisme intégré et diffus (notamment tourisme sans voiture) et permet ainsi de répondre aux enjeux ressortant du diagnostic partagé.

Il s'inscrit également dans la perspective du développement durable visant à réduire la consommation énergétique et les sources de pollution (lien avec le PAED).

Actuellement, différentes infrastructures sont existantes :

- Un pré-RAVeL (aménagement dans le cadre du programme PICVert) aménagé sur l'ancien vicinal entre Porcheresse et le Moulin de Daverdisse (connexion vers la commune de Daverdisse).



- Un RAVeL poursuivant sur l'ancien vicinal jusqu'au niveau de la Passerelle Maria.



- Enfin, une piste cyclable aboutissant à l'entrée de Neupont.



Notons qu'un projet (financé par le développement rural) est en cours pour prolonger le pré-RAVEL de Porcheresse vers la gare de Graide-Station (commune de Bièvre).

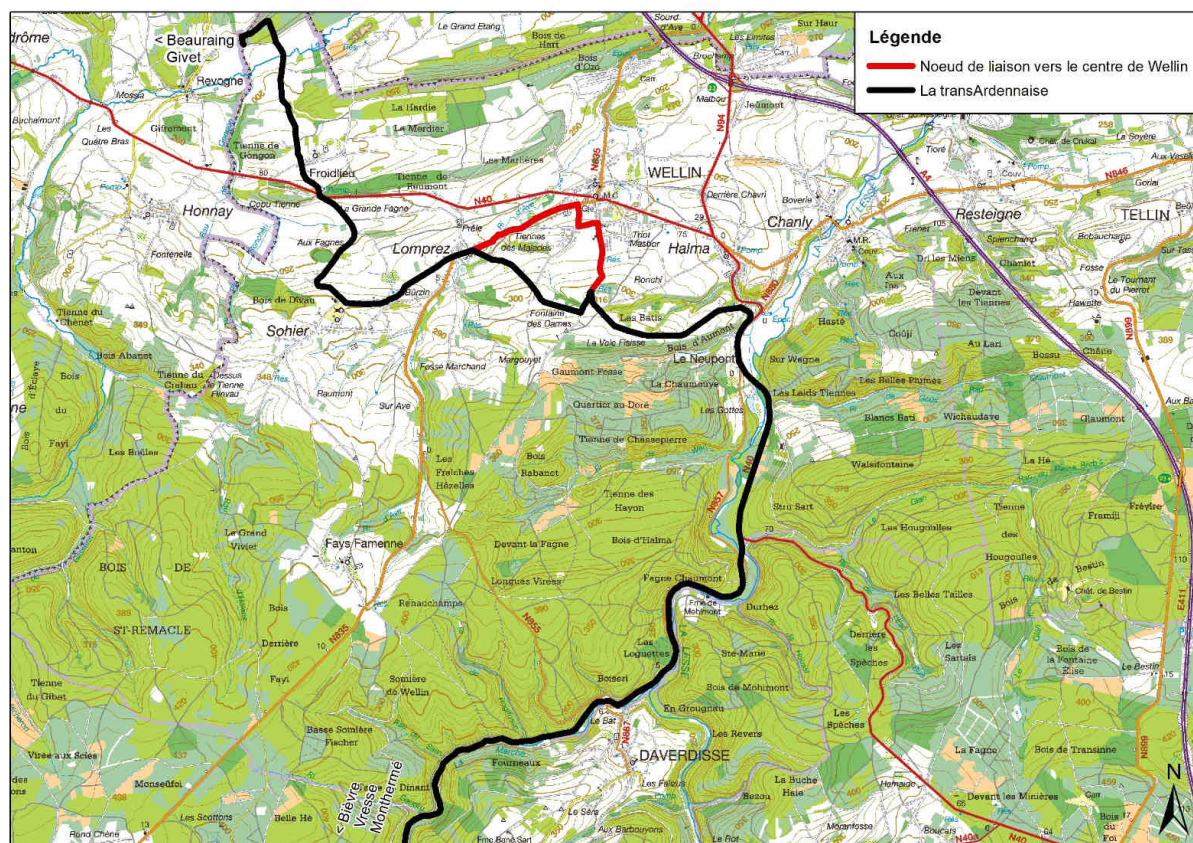


Par ailleurs, un projet Interreg « Ardenne Cyclo » vise le développement d'une boucle reliant la France (département des Ardennes) et les communes de Vresse-sur-Semois, Gedinne, Bièvre, Daverdisse, Wellin et Beauraing.

Sur la commune de Wellin, le tracé emprunte les infrastructures existantes précitées puis la N40 et chemins de campagne passant au Sud de Wellin et rejoignant Lomprez, Sohier et Froilieu avant de passer sur la commune de Beauraing.

Empruntant des voiries existantes, ce projet prévoit plus spécialement du marquage au sol et de la signalisation. Quelques réfections sont également programmées ainsi que la sécurisation de la traversée de la N40 à hauteur de Froildieu.

Un nœud de liaison vers le centre de Wellin est prévu afin de ramener les utilisateurs vers les commerces, les établissements horeca, etc.



Enfin, signalons qu'une liaison lente va être aménagée lors de la réfection de la N835 à Lomprez permettant de relier le début du village, où aboutit actuellement la piste cyclable, et l'école.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓ Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Mise en place d'une importante campagne de communication tout au long de l'élaboration du projet : articles dans le bulletin communal, visite de terrain avec la CLDR, inauguration, etc.
Mobilisation	Valorisation et poursuite de l'important travail mené par la CLDR depuis le PCDR précédent
Partenariat	Développement du projet en intégrant les actions et projets menés à d'autres échelles d'intervention, notamment supracommunale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ Renforcement de la convivialité par la mise à disposition de lieux de détente et de promenade	★★★★ Découverte du territoire communal et de ses richesses par les modes doux non polluants	★★★★ Renforcement de l'attractivité touristique, commerciale et économique avec des retombées directes et indirectes pour la commune

Le projet participe..... au volet du développement durable :

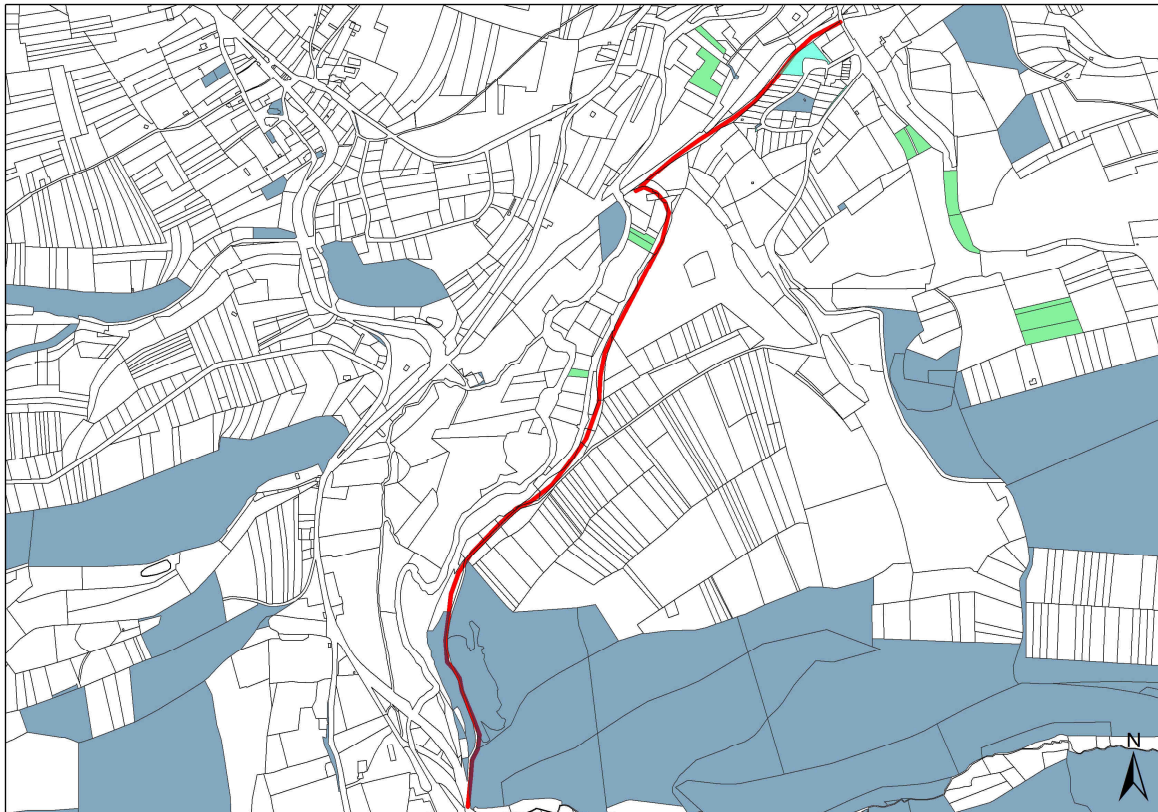
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Liaison « Chanly-Neupont »

- Localisation : Entre Neupont (N40) et Chanly (entrée du village)
- Statut de propriété : Parcelles privées (acquisition préalable nécessaire), propriétés communales et excédents de voirie communale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural, zone agricole et zone forestière

La carte suivante superpose le tracé de la voie lente avec le parcellaire. Les parcelles colorées sont des propriétés communales, le solde devra être acquis (partiellement).



Liaison « Halma-Wellin »

- Localisation : Entre Halma (futur rond-point) et Wellin (entrée du village)
- Statut de propriété : Domaine public communal
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural et zone d'activité économique mixte

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Office du Tourisme, Maison du Tourisme, GAL et Parc Naturel
- Source(s) de financement : DGO3-DR, FRIC, DGO1-2 et CGT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire pour les deux liaisons prévues, vu la réflexion globale déjà menée, les priorités fixées préalablement, leur faisabilité ainsi que leur intérêt

- État du dossier

Différentes réflexions menées et initiées dans le cadre de la précédente CLDR
Rencontre avec certains propriétaires qui ont donné leur accord de principe

- Programme des travaux

Nettoyage et débroussaillage
Terrassement
Nivellement
Réalisation d'une bande en béton
Sécurisation
Balisage

- Planification

Poursuite des démarches à mener auprès des propriétaires (au nombre de 4) et acquisition des terrains pour liaison « Chanly-Neupont »
Réalisation des travaux par phases en fonction des priorités identifiées et des opportunités
Établissement d'un lien chronologique avec les travaux de l'extension de la zone d'activité économique

- Démarches administratives à réaliser

Procédure d'acquisition des terrains pour la liaison « Chanly-Neupont »
Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis, DNF, etc.)
Une attention particulière sera portée à la situation d'une partie du tracé en Natura 2000. Les dispositions de mise en œuvre seront donc à définir avec le DNF et une évaluation appropriée des incidences sur Natura 2000 sera nécessaire préalablement à l'obtention des permis.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication auprès des différents partenaires, des habitants et des visiteurs / touristes

Estimation globale du coût

Liaison « Chanly-Neupont »

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Bande béton + éléments de sécurisation	367.500 €	DGO3-DR
- Frais accessoires (acquisition)	12.500 €	FRIC
- Frais accessoires (honoraires divers)	22.800 €	DGO1
- TVA	84.588 €	CGT
Total (TFC)	487.388 €	

L'estimation de l'acquisition se base sur la nécessité d'acquérir au minimum une assiette de 5 mètres de large, sur base du coût de la zone agricole / zone forestière (soit une moyenne de 15.000 € / ha).

Les honoraires comprennent également l'intervention d'un géomètre pour le plan de mesurage et bornage.

Liaison « Halma-Wellin »

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Bande béton + éléments de sécurisation	138.000 €	DGO3-DR
- Frais accessoires (honoraires divers)	6.900 €	FRIC
- TVA	30.429 €	DGO1
Total (TFC)	175.329 €	CGT

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation des liaisons prioritaires	2	Commune de Wellin

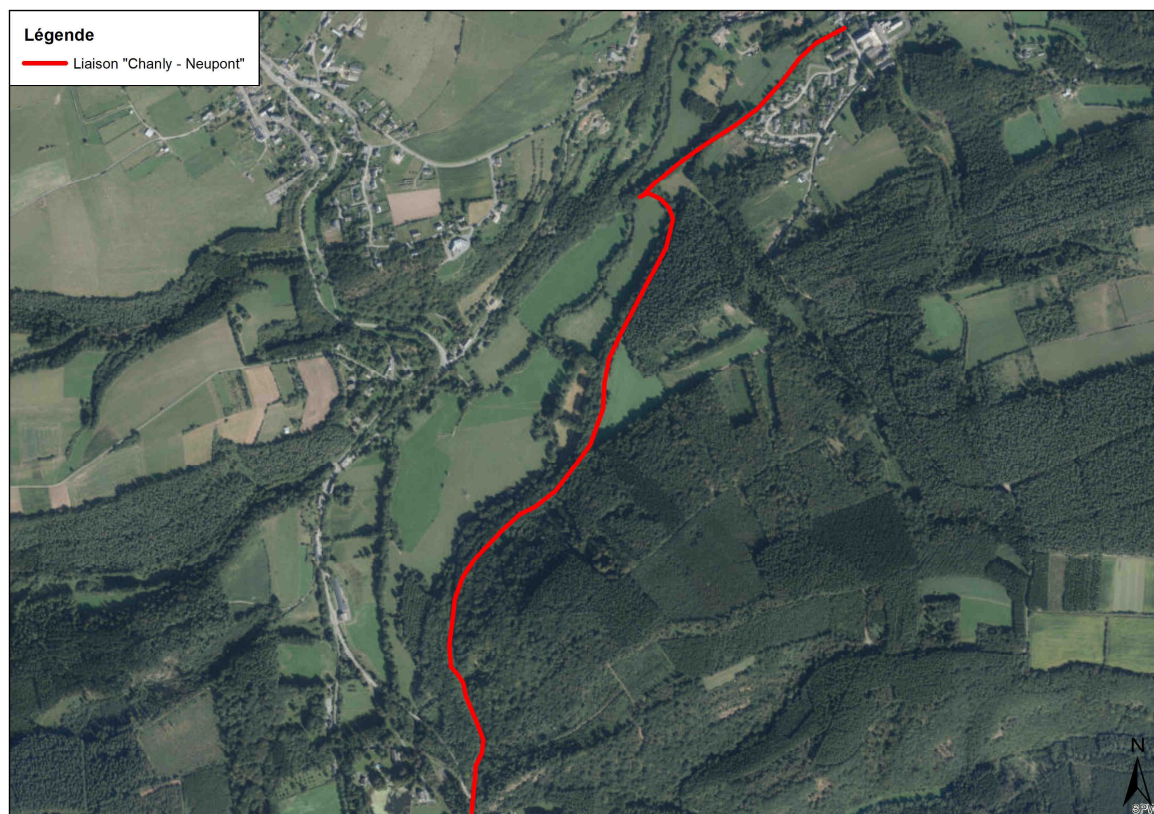
▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Connexions effectives vers les communes voisines	2	Commune de Wellin
Nombre de téléchargements des parcours	En moyenne 100 téléchargements par an	Commune de Wellin

Annexes

Liaison « Chanly-Neupont »

- Plan de situation

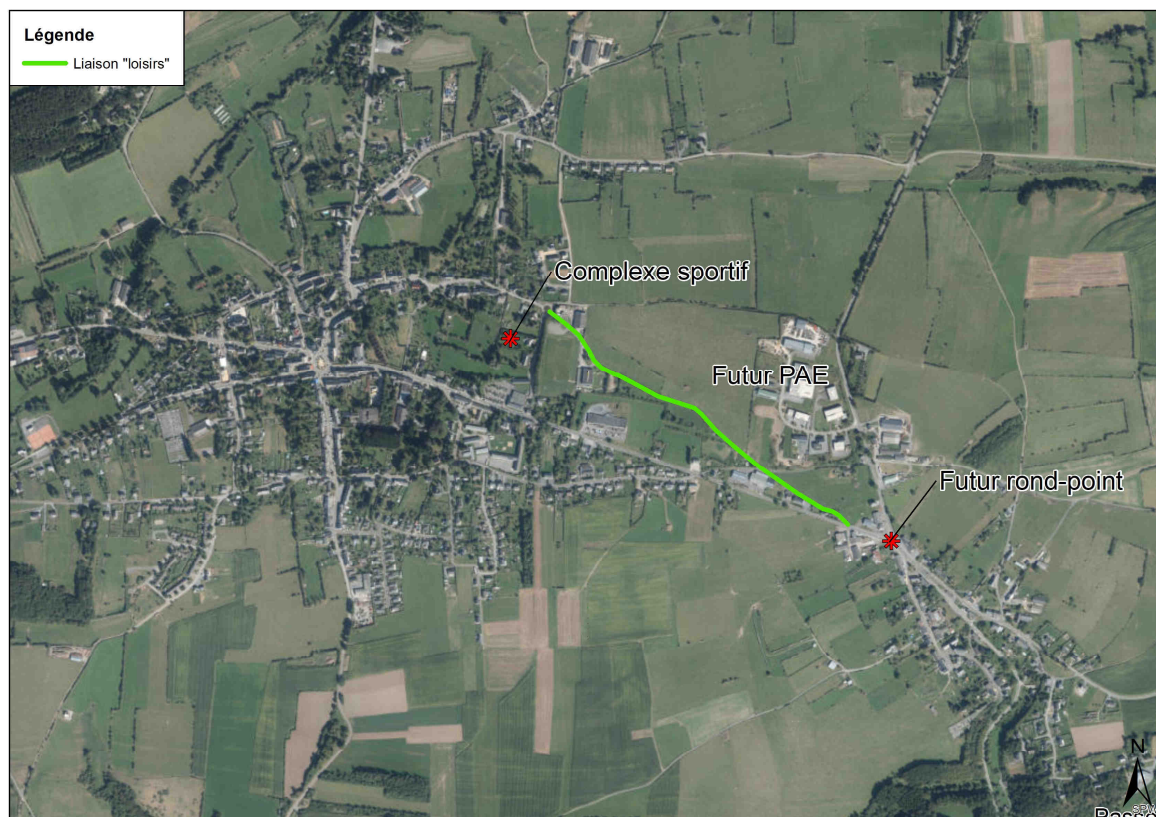


- Dossier photographique



Liaison « Halma-Wellin »

■ Plan de situation



- Dossier photographique



Intitulé projet :***Aménagement des points noirs en matière de sécurité routière dans la commune***

Description succincte du projet

Le projet vise à sécuriser par différents aménagements et travaux les points noirs identifiés en matière de sécurité routière.

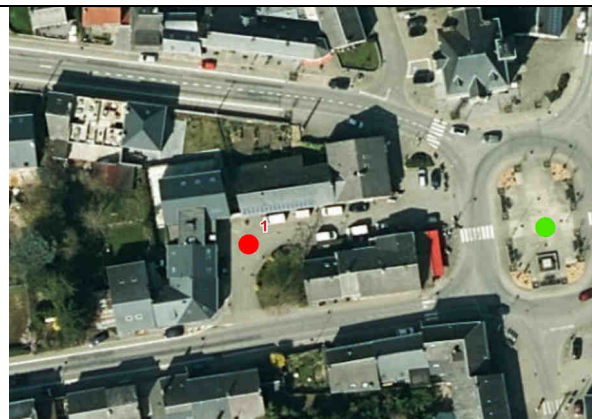
Les développements ci-après reprennent l'ensemble de ces lieux avec mention des solutions envisagées pour régler la problématique identifiée.

Dès à présent, il convient de mentionner qu'une priorité a été déterminée. Il s'agit de la liaison utilitaire « Halma-Wellin ». Celle-ci a donc fait l'objet d'une analyse plus fine et d'une estimation financière.

Notons également que certains points noirs sont traités dans des fiches d'aménagement plus global, à savoir :

- Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal (fiche M.1.02) pour la sécurisation de la traversée de la N40 à hauteur de Froidlieu (projet Interreg « Ardenne Cyclo »).
- Aménagement et sécurisation des abords de l'école de Lomprez (fiche M.2.04).
- Aménagement des espaces publics autour de l'église de Lomprez (fiche M.2.08).

Wellin (points noirs n°1 à 7)



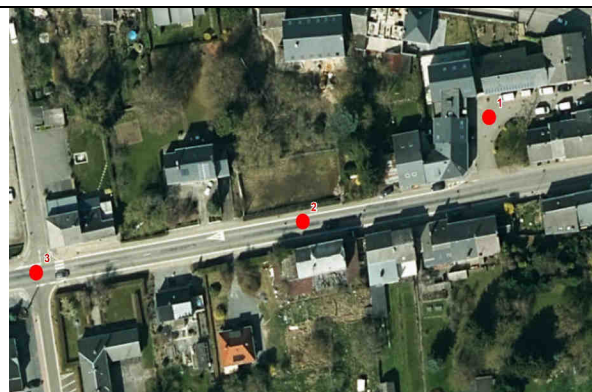
Localisation : Rue Au Boni.

Problématique : Stationnement sauvage et visibilité réduite.



Solutions envisagées :

- o Marquer les emplacements de stationnement (pavés de couleur aux angles).
- o Installer des potelets pour interdire le stationnement le long de la rue de Gedinne.



Localisation : Rue de Gedinne (N835).

Problématique : Vitesse excessive et insécurité des usagers faibles (conflit avec le stationnement).



Solutions envisagées :

- o Mettre 2 places de stationnement à durée limitée (15') devant la librairie.
- o Supprimer le stationnement du côté gauche en venant de Gedinne.
- o Aménager un cheminement piéton (1,5 m) du côté gauche en venant de Gedinne.



Localisation : Avenue Fort-Mahon.

Problématique : Carrefour peu sécurisé, insécurité des usagers faibles (conflit avec le stationnement) et faible visibilité.



Solutions envisagées :

- Mettre les panneaux à 2,5 m de hauteur.
- Déplacer le passage pour piéton de l'autre côté du carrefour vers Gedinne (continuité avec le trottoir de l'avenue Fort-Mahon et meilleur éclairage) et ajouter un panneau « crayon » signalant le passage des écoliers.
- Délimiter une seule place de parking devant la maison située à côté du funérarium.
- Prolonger le trottoir de l'avenue Fort-Mahon sur toute sa longueur.
- Instaurer une zone 30 « intelligente » (panneaux lumineux).



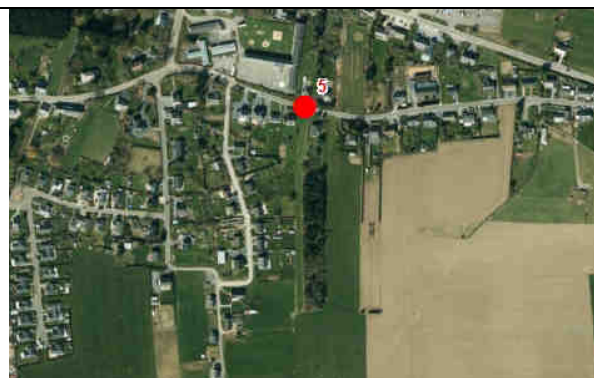
Localisation : Rue Paul Dubois.

Problématique : Circulation importante et vitesse excessive



Solutions envisagées :

- Compléter les aménagements existants par des systèmes ralentisseurs.
- Aménager le carrefour avec la rue des Houchettes et la rue Lomprenz d'En-Haut (plateau ou resserrement).



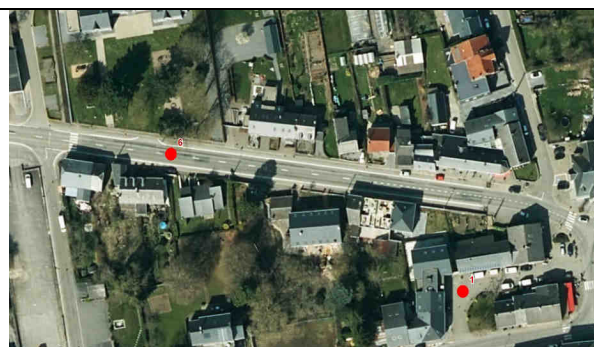
Localisation : Rue des Houchettes.

Problématique : Vitesse excessive dans la partie haute de la rue (ralentisseurs existants à proximité de l'école).



Solutions envisagées :

- Mettre en place des systèmes ralentisseurs au début de la rue venant d'Halma.



Localisation : Rue de Beauraing (N40)

Problématique : Vitesse excessive et insécurité des usagers faibles.

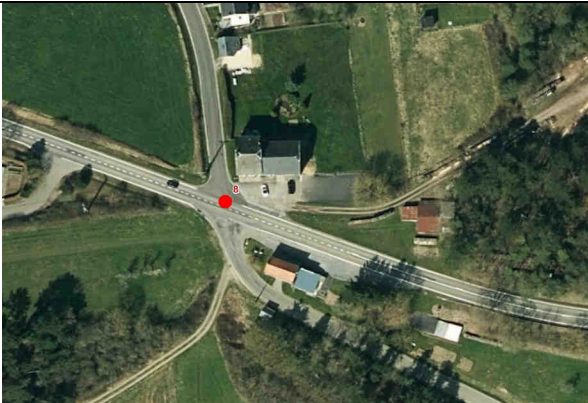


Solutions envisagées :

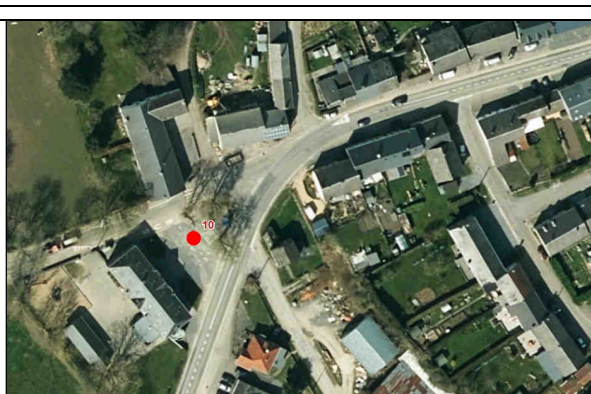
- Aménager un cheminement piéton (1,5 m).
- Accentuer le marquage au sol.

	<u>Localisation</u> : Rue de la Station (N40). <u>Problématique</u> : Circulation importante, vitesse excessive (notamment non-respect de la zone 30) et insécurité des usagers faibles.
	<u>Solutions envisagées</u> : ○ Accentuer le marquage du passage en zone 30 afin de donner un sentiment de rétrécissement (panneaux lumineux). ○ Améliorer encore l'éclairage du passage piéton devant l'école. ○ Aménager une voie lente entre le carrefour d'Halma et la Grand Place (piste cyclable unidirectionnelle des 2 côtés de la voirie puis marquage au sol d'une bande suggérée en se rapprochant du centre pour maintenir le stationnement). ○ Aménager une bande de tourne à gauche délimité par 2 îlots centraux au niveau de la pharmacie et du Carrefour/Action).

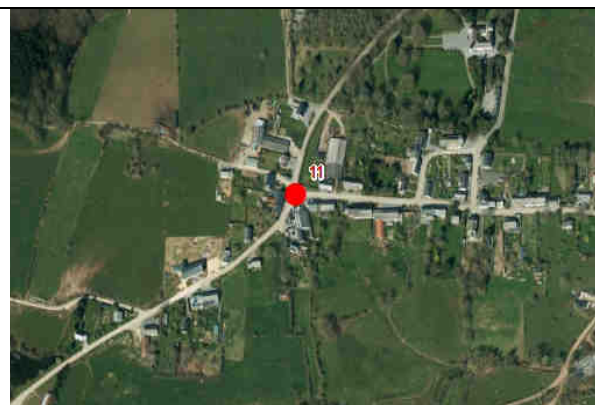
Froidlieu (point noir n°8)

	<u>Localisation</u> : Rue de Beauraing (N40). <u>Problématique</u> : Vitesse excessive, dangerosité du carrefour (manque de visibilité) et absence de sécurisation aux arrêts de bus.
	<u>Solutions envisagées</u> : ○ Placer des panneaux de signalisation indiquant le carrefour ainsi qu'avant le virage en venant de Wellin. ○ Poser un éclairage public près de l'arrêt de bus. ○ Sécuriser l'arrêt de bus (abribus). ○ En lien avec le projet « Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal (fiche M.1.02) ».

Lomprez (points noirs n°9 et 10)

	<u>Localisation</u> : Carrefour Grand'Rue (N835) / Rue Croix Sainte-Anne. <u>Problématique</u> : Vitesse excessive et manque de visibilité.
	<u>Solutions envisagées</u> : - o En lien avec le projet de la DGO1 (rénovation de la N835 en mars 2018). - o En lien avec le projet « Aménagement des espaces publics autour de l'église de Lomprez » (fiche M.2.08). - o Intégrer la voirie régionale dans les aménagements des espaces publics. - o Interdire le stationnement de part et d'autre du carrefour le long de la Grand'Rue. - o Envisager le déplacement / remplacement du poteau électrique.
	<u>Localisation</u> : Ecole (N835 et chemin de Sohier). <u>Problématique</u> : Manque de sécurité, vitesse excessive et stationnement sauvage et peu sûr.
	<u>Solutions envisagées</u> : - o En lien avec le projet de la DGO1 (rénovation de la N835 en mars 2018). - o En lien avec le projet « Aménagement et sécurisation des abords de l'école de Lomprez » (fiche M.2.04) - o Resserrer et redresser le carrefour et déplacer le passage pour piéton pour l'éloigner du carrefour. - o Réorganiser l'espace devant l'école (circulation et stationnement) en maintenant le monument. - o Aménager l'espace communal devant la ferme Remy en parking et y créer un cheminement sécurisé. - o Améliorer l'éclairage.

Sohier (point noir n°11)



Localisation : Rue Haute.

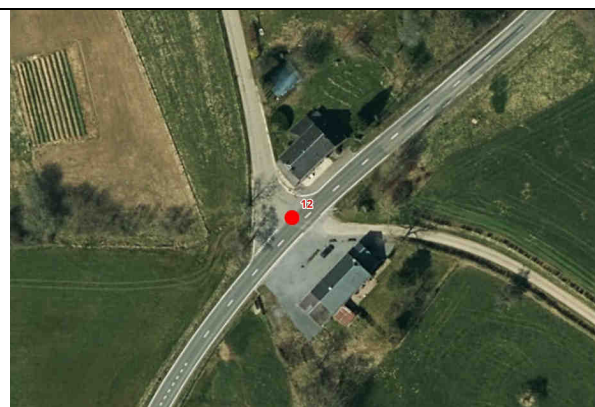
Problématique : Vitesse excessive et mauvaise visibilité.



Solutions envisagées :

- Resserrer le carrefour pour limiter la vitesse en traversée de village.

Fays-Famenne (point noir n°12)



Localisation : Carrefour N835.

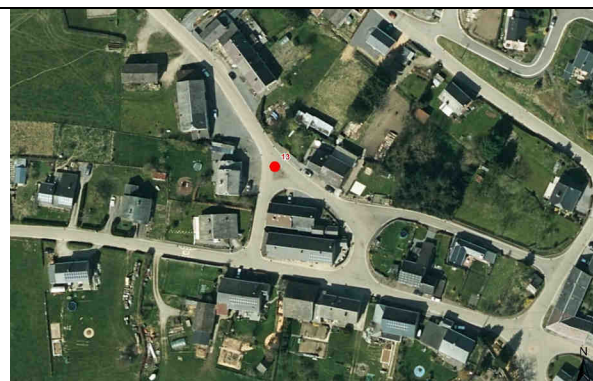
Problématique : Dangerosité du carrefour.



Solutions envisagées :

- Réduire la vitesse à 70 km/h.
- Installer une pré-signalisation du carrefour sur la route régionale.
- Ajouter un point d'éclairage en venant de Wellin.

Chanly (point noir n°13)



Localisation : Carrefour Rue du Couvent / rue de la Boverie.

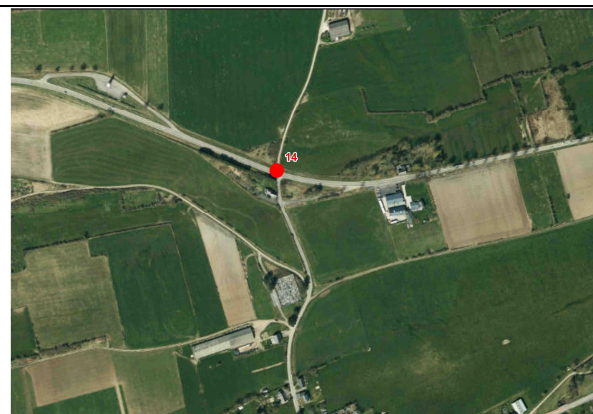
Problématique : Mauvaise lisibilité.



Solutions envisagées :

- Supprimer l'îlot central et réduire la largeur du carrefour (simplification de la configuration).
- Modifier la signalisation routière en conséquence.

N40 (point noir n°14)



Localisation : N40 – Carrefour de Lomprez.

Problématique : Vitesse excessive et mauvaise visibilité.



Solutions envisagées :

- Déplacer le carrefour en utilisant l'ancien tracé de la voirie régionale.

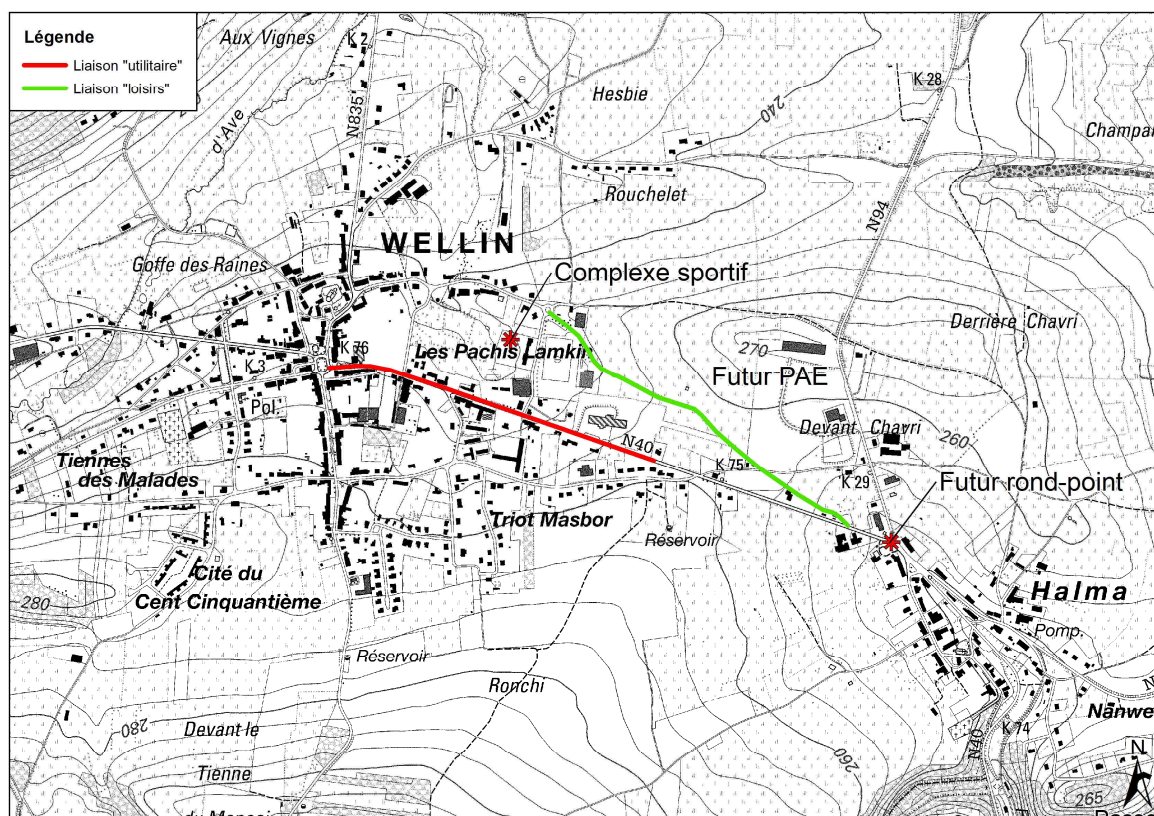
Projet prioritaire – Connexion « Halma – Wellin »

Pour la liaison « Halma-Wellin », des solutions différenciées sont proposées en fonction de l'utilité de la voie lente.

En effet, la connexion vers le centre de Wellin depuis les commerces existants (Carrefour, Action, pharmacie, etc.) joue un rôle de liaison utilitaire.

Tandis que la connexion concernant la partie vers le village d'Halma constitue plus une connexion de loisirs. Elle fait donc partie de la fiche-projet relative « Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal ».

Une jonction entre ces 2 connexions (utilitaires et loisirs) pourra être prévue.



La solution proposée est d'aménager une piste cyclable unidirectionnelle des 2 côtés de la voirie lorsque l'emprise du domaine public est suffisante. En se rapprochant du centre de Wellin (à hauteur du passage pour piétons près de l'école de la FWB), l'espace n'est pas suffisant pour concilier cet aménagement et le maintien nécessaire de stationnement. Une bande suggérée par marquage au sol sera donc appliquée.

Justification du projet

La commune de Wellin est traversée par plusieurs voiries régionales. Ces traversées par des voiries de transit entraînent un sentiment d'insécurité routière auprès des habitants, notamment pour les modes de déplacements doux. Ce sentiment d'insécurité routière existe également le long de certaines voiries communales de liaisons.

La population a donc émis le souhait de mettre en place des dispositifs de sécurisation, ce qui permettra de rendre plus sécurisé les déplacements vers les points d'intérêt (écoles, commerces...) et favorisera une meilleure convivialité. Cette demande a été relayée par la CLDR et faisait déjà partie de l'ancien PCDR (groupe de travail thématique et visite de terrain avec notamment l'ancien IBSR).

Par ailleurs, la mise en œuvre prioritaire de la liaison le long de la N40 a tout son sens puisqu'elle permet de connecter le centre de Wellin aux commerces et aux services, de manière douce. Le projet va donc également participer à l'attractivité des commerces tout en diminuant l'empreinte écologique (diminution du recours à la voiture).

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Mise en place d'une importante campagne de communication tout au long de l'élaboration du projet : articles dans le bulletin communal, visite de terrain avec la CLDR, inauguration, etc.
Mobilisation	Valorisation et poursuite de l'important travail mené par la CLDR depuis le PCDR précédent
Partenariat	Solutions proposées émanant d'une concertation des différents acteurs gravitant autour de la sécurité routière

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Renforcement de la convivialité par la sécurisation de l'espace public	★★★ Renforcement du recours aux modes doux	★ Connexion facilitée vers les commerces

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Projet prioritaire – Connexion « Halma – Wellin »

- Localisation : Rue de la Station (N40)
- Statut de propriété : Voirie régionale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : DGO1 et AWSR
- Source(s) de financement : DGO3-DR, FRIC et DGO1

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire afin de répondre aux demandes récurrentes des habitants. La liaison « Halma-Wellin » a cependant été définie comme la priorité.

- État du dossier

Nombreuses réunions spécifiques dans le cadre du PCDR
Visite des lieux avec la DGO1 et l'IBSR (aujourd'hui AWSR)

- Programme des travaux

Réalisation des différents travaux

- Planification

Coordination avec la DGO1 pour les aménagements concernant des voiries régionales
Réalisation des travaux par phases en fonction des priorités identifiées et des opportunités

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis, DGO1, etc.)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Concertation des habitants et des usagers

Estimation globale du coût

Projet prioritaire – Connexion « Halma – Wellin »

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Marquage au sol (bande suggérée)	25.200 €	DGO3-DR
- Piste cyclable	100.800 €	FRIC
- Total	126.000 €	DGO1
- Frais accessoires (honoraires divers)	6.300 €	
- TVA	27.783 €	
Total (TFC)	160.083 €	

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation de la liaison « Halma – Wellin »	1	Commune de Wellin

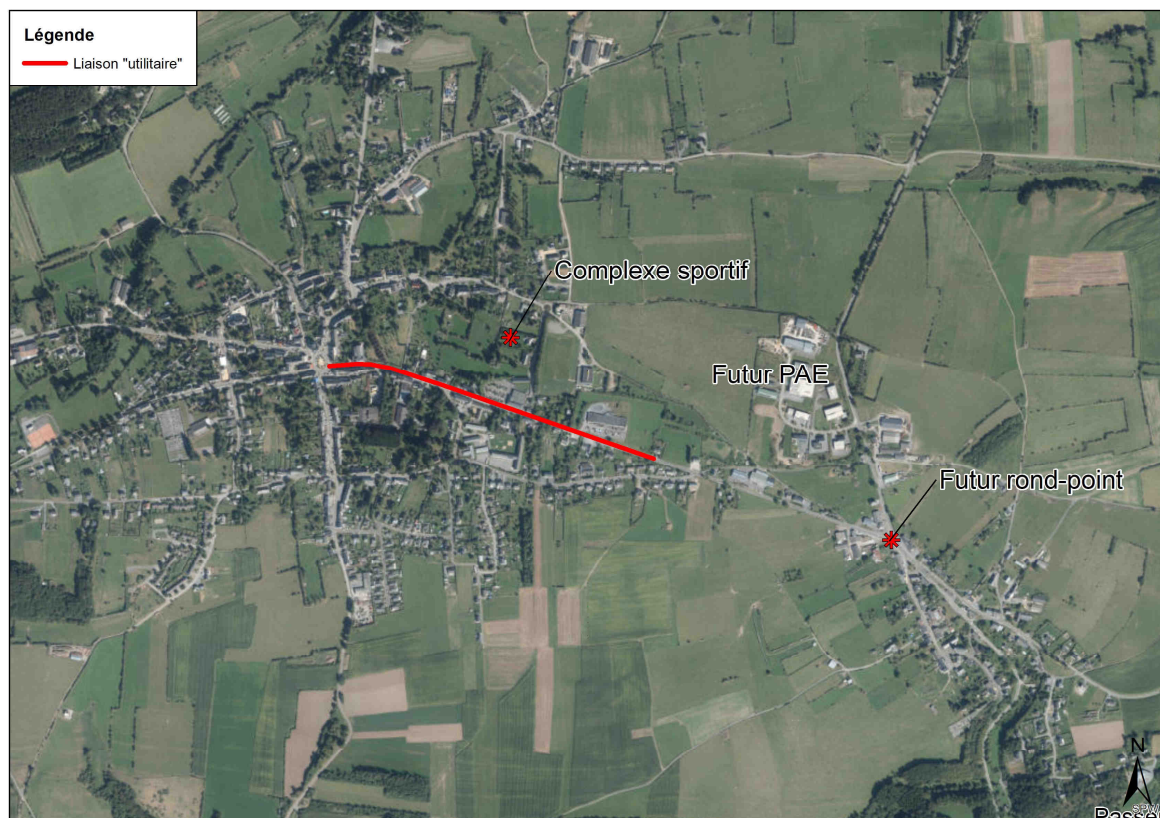
- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Points noirs aménagés	1 par an	Commune de Wellin

Annexes

Projet prioritaire – Connexion « Halma – Wellin »

- Plan de situation



- Dossier photographique



Intitulé projet :***Réalisation d'opérations foncières pour augmenter le potentiel du logement*****Description succincte du projet**

Vu le faible potentiel foncier communal en zone d'habitat à caractère rural, le projet vise à réaliser des acquisitions de terrain afin de les mettre à disposition des habitants en tant que terrains à bâtir ou pour mener à bien les projets de logements inscrits dans le PCDR.

Lors de l'acquisition des terrains, on veillera notamment à respecter les principes de renforcement de la centralité ou encore de gestion parcimonieuse du sol.

Justification du projet

Le diagnostic du territoire a clairement mis en évidence une évolution démographique défavorable. Pour rappel, les projections démographiques estiment qu'en 2035, Wellin aura perdu 5,2 % de sa population. De plus, Wellin souffre d'un départ des jeunes actifs et d'une population globalement vieillissante.

Il est donc impératif de mener des projets de logements visant à maintenir les jeunes ménages sur le territoire communal et à anticiper les besoins futurs (personnes âgées par exemple).

Or, la commune de Wellin ne dispose pas de potentiel foncier permettant de renforcer l'offre en logements et ainsi de répondre à un des principaux enjeux identifiés.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Actions de communication à mener lors de la mobilisation des terrains acquis : CLDR, futurs acquéreurs, etc.
Mobilisation	/
Partenariat	Mise en place d'un partenariat avec Ardenne et Lesse dans le cadre de la mobilisation du potentiel foncier

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Acquisition de terrains permettant d'augmenter et de diversifier l'offre en logements	★★ Principes de renforcement de la centralité et de gestion parcimonieuse du sol	★ Retombées indirectes pour l'économie locale

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

- Localisation : A déterminer
- Statut de propriété : A déterminer
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Ardenne et Lesse
- Source(s) de financement : DGO3-DR

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu l'importance stratégique de renforcer l'attractivité du territoire communal par la mise à disposition d'une offre en logements répondant aux besoins

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Recherche des terrains à acquérir

Acquisition des terrains

Mise en œuvre des projets de logements (valorisation de l'acquisition)

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Valorisation cohérente des acquisitions en fonction des besoins

Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Total (TFC)	50 € / m ²	DGO3-DR

Projet rémunérateur : Oui

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Acquisition de terrains	1 bien par an	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en œuvre des projets de logements inscrits au PCDR	2	Commune de Wellin

Annexes

Sans objet

*Intitulé projet :**Rénovation de la maison rurale de Lomprez**Description succincte du projet*

Le projet consiste à mener une rénovation de la salle de village de Lomprez, que ce soit au niveau énergétique, technique, fonctionnelle et esthétique, et de lui donner un statut de maison rurale.

Il vise donc à améliorer l'utilisation de l'infrastructure et le confort des usagers afin d'amplifier encore son rôle polarisateur. Vu les activités se déroulant, l'orientation sera donc de développer une maison rurale permettant d'intégrer les aspects culturels.

L'analyse des utilisations et des besoins indique la nécessité d'améliorer la grande salle, la cuisine, le bar et le sous-sol, ce dernier comprenant les locaux à destination des associations. D'importants travaux viseront également à améliorer le volet énergétique et à solutionner le problème d'humidité.

La première étape des travaux consiste à améliorer l'étanchéité du sous-sol et la vérification du fonctionnement du système de drainage.

D'importants travaux d'isolation sont nécessaires :

- Façade isolante sur blocs bétons existants.
- Bardage bois isolé en remplacement des bardages en ardoises.
- Isolation de la toiture + faux plafond en bois ajouré (aspect thermique mais également acoustique) dans la grande salle, la scène et la cafétéria.
- Remplacement des menuiseries extérieures (prioritairement au sous-sol).

Une amélioration des finitions intérieures est également prévue :

- Remplacement de la double porte entre le hall et la grande salle.
- Nouvelles peintures dans la grande salle, la cafétéria et le hall d'entrée + rafraîchissement au sous-sol
- Stores occultant au sous-sol et dans la grande salle.
- Volet de séparation entre la grande salle et le bar.
- Paroi amovible dans la grande salle.
- Réfection de la scène (revêtement, rideau, etc.).

Au niveau des techniques spéciales sont prévus :

- Ventilation simple flux pour tout le bâtiment (assainissement du sous-sol + nécessité si isolation du bâtiment).
- Citerne d'eau de pluie de 10 000 l.
- Eclairage extérieur pour accès aux locaux des associations.
- Douches + WC dans les loges.
- Gestion de l'éclairage.

Une extension de la cuisine est également programmée avec chambre froide et faïences sur tous les murs ainsi que la création d'un local pour l'entretien et le rangement au-dessus des sanitaires. Le WC-PMR sera également mis en conformité (suppression du vidoir).

Enfin, un empierrement périphérique sera prévu afin d'éviter que les murs ne soient souillés à l'avenir.

Justification du projet

La salle de Lomprez constitue un outil très intéressant pour le développement d'activités associatives et festives. La salle est louée presque tous les week-ends de l'année et quelques fois en semaine, témoignant de son intérêt et des besoins auxquels elle permet de répondre, à l'échelle du village mais également pour l'ensemble de la commune.

Il s'agit de la plus grande salle de la commune bénéficiant d'un vaste parking et de connexions vers des espaces naturels et didactiques. Elle permet donc de répondre aussi bien aux besoins des associations villageoises par la mise à disposition de locaux qu'aux besoins liés à l'organisation d'événements plus importants et d'envergure.

Une première analyse du bâtiment laisse apparaître les problèmes suivants (liste non exhaustive) :

- Ardoises cassées.
- Pas d'isolation.
- Châssis en mauvais état (principalement au sous-sol).
- Pieds de mur souillés.
- Temps de réaction du chauffage.
- Humidité dans les locaux au sous-sol.

Or, l'infrastructure, construite en 1976, mériterait une amélioration de son esthétique, de son isolation et de sa fonctionnalité. De plus, des problèmes d'humidité récurrents doivent être solutionnés car ils hypothèquent l'utilisation des locaux de réunions.

Ce projet permettra de lui conférer un véritable statut de maison rurale, à savoir une infrastructure polyvalente destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants pouvant également recevoir des activités culturelles.

Notons que ce projet est en lien avec l'aménagement de la zone de loisirs contiguë visant ainsi à renforcer encore l'attractivité de l'ensemble.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	--

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Actions de communication à mener tout au long de l'élaboration du projet : bulletin communal, visite du chantier en cours avec la CLDR, inauguration, etc.
Mobilisation	Rassemblement des différents utilisateurs de la maison rurale pour cerner aux mieux les besoins de chacun
Partenariat	Gestion de la maison rurale confiée au comité de gestion avec amélioration de son fonctionnement

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Amélioration d'un lieu de convivialité et de rassemblement des habitants favorable à l'organisation d'activités et au développement des associations	★★★ Amélioration de l'enveloppe énergétique	★ Diminution des frais de fonctionnement sur le long terme

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue du Mont à Lomprez
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone de loisirs

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : /
- Source(s) de financement : DGO3-DR, FWB et UREBA

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu le besoin urgent d'amélioration du bâtiment, notamment au niveau énergétique et de l'humidité au sous-sol

- État du dossier

Organisation d'un groupe de travail afin de déterminer les besoins

- Programme des travaux

Traitement des parois enterrées

Mise en place d'un empierrement périphérique autour du bâtiment

Isolation de toutes les parois extérieures (toiture et façades)

Remplacement partiel des menuiseries extérieures (certaines ont déjà été remplacées)

Peintures sur murs

Mise en place de stores intérieurs occultant pour la grande salle

Remplacement du volet entre la grande salle et le bar

Rénovation complète de l'installation de chauffage

Installation d'une ventilation simple flux pour tout le bâtiment

Installation d'une citerne d'eau de pluie

Installation d'un éclairage extérieur pour l'accès aux locaux des associations en sous-sol

Aménagement des sanitaires (douche + WC + éviers) dans loges sous la scène

Extension de la cuisine et aménagement de celle-ci (chambre froide, faïences, etc.)

Création d'un local entretien au-dessus des sanitaires

Mise aux normes du WC PMR

Mise en place d'une cloison amovible dans la grande salle

Installation de panneaux photovoltaïques

- Planification

Réalisation des travaux en une seule phase

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Concertation continue des différents utilisateurs afin de répondre pleinement à leurs besoins

Amélioration du fonctionnement du comité de gestion

Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Traitement des parois enterrées	12.960 €	DGO3-DR
- Isolation + menuiseries extérieures	169.790 €	FWB
- Finitions intérieures	17.120 €	UREBA
- Cloisons	4.000 €	
- Techniques spéciales	36.550 €	
- Chauffage	26.250 €	
- Cuisine	24.390 €	
- Cloison amovible	35.150 €	
- Abords	6.000 €	
- Panneaux photovoltaïques	18.500 €	
- Total	350.710 €	
- Frais accessoires (honoraires divers)	31.564 €	
- TVA	80.278 €	
Total (TFC)	462.552 €	

Projet rémunérateur : Oui

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

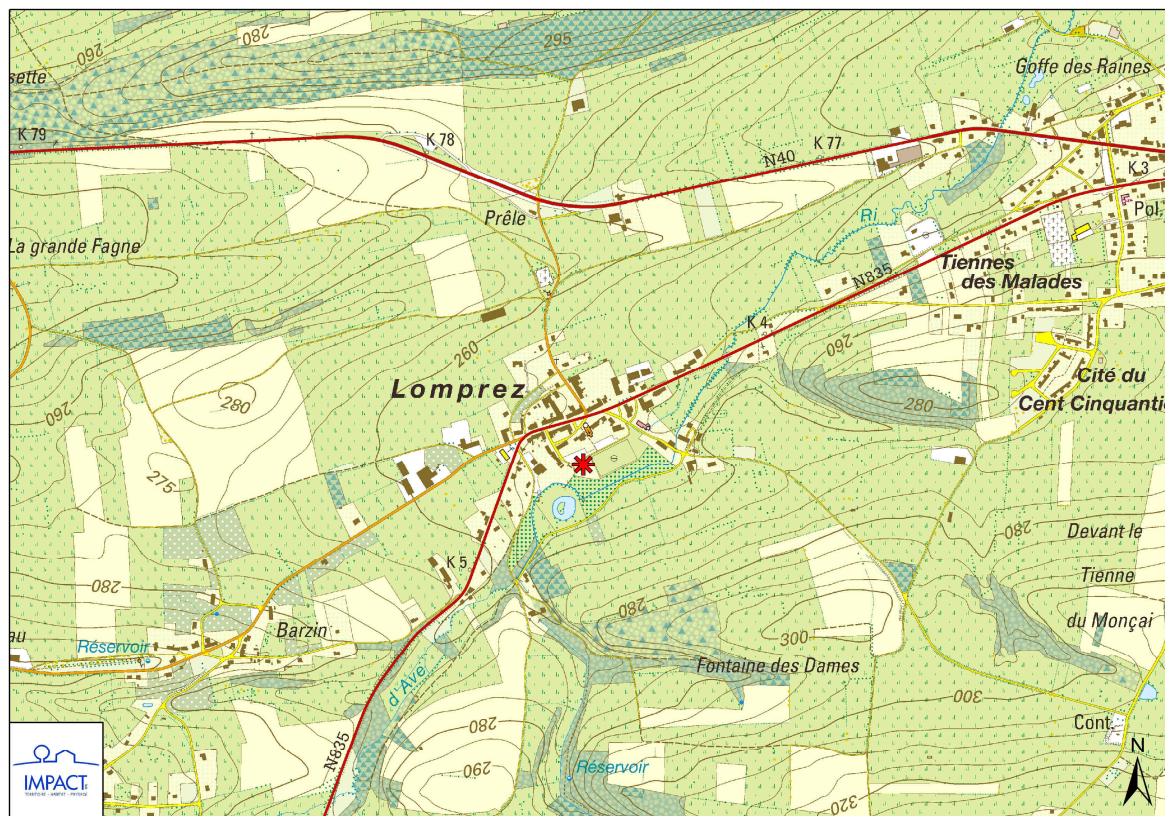
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Rénovation de la maison rurale	1	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

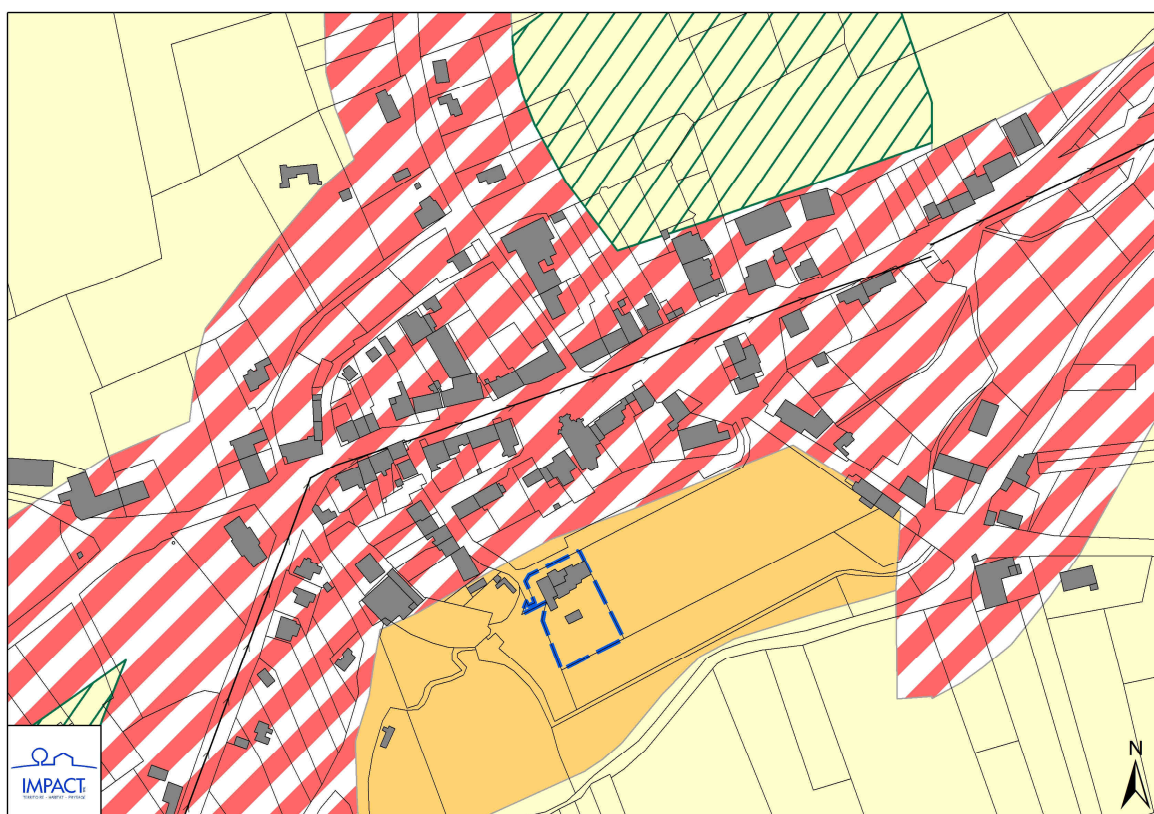
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Utilisation de la maison rurale par les associations en semaine	2 fois par semaine	Commune de Wellin
Diminution de la consommation de mazout	50 %	Commune de Wellin
Satisfaction des utilisateurs	75 %	Comité de gestion (questionnaire)

Annexes

- Plan de situation



- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



- Dossier photographique







- Liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets.

Qui ?	Quoi et quand ?
Comité des fêtes de Lomprez	Activités : barbecue annuel (lundi de Pentecôte), kermesse d'octobre (cuisine et barbecue). Occupe la grande salle 1x/an (coût de location : 100€). Et la petite salle en sous-sol : Saint-Nicolas, distribution de sapins de Noël, et réunions du comité 1x/trimestre. + quelques réunions de comités carnaval dans la petite salle
Club des cyclos « Les Cracks »	Occupe l'autre petite salle en sous-sol (+ douche) : les mercredi et dimanche. Activités : une marche de nuit avec petit souper (buvette en-bas), barbecue début juillet, réunions du club 6x/an.
Club des marcheurs de Wellin	Occupe la petite salle des Cracks en sous-sol : réunion 1x/trimestre
Cellule culturelle Haute-Lesse	Atelier théâtre 1x/semaine (mercredi après-midi) dans la grande salle
Office du tourisme avec MCFA	Concert des Belles Muses 1x/an et Noël au Théâtre 1x/an dans la grande salle
Ecole Saint-Joseph	Spectacle annuel dans la grande salle + souper
Ecole de Lomprez	Spectacle annuel dans la grande salle ou dans leur cour d'école Bingo et souper 1x/an dans la grande salle
Schola Cantorum de Wellin	Concert dans la grande salle (30 choristes sur scène)
Les Cochran's, groupe de reprises musicales de Wellin ou autres musiciens	Concert dans la grande salle 2 ou 3x/an
Expositions	Location de la grande salle 1 ou 2x/an
Brocante (Patrick Guillaume) et événement « militaire »	Bâtiment et abords : 1 W-E/an (1 ^{er} mai)
Foire aux vins	Bâtiment et abords avec chapiteau : 1 W-E/an (3 jours) + spectacle
Marcheurs de Beauraing-Seniors	Grande salle : 1x/an
Marches ADEPS de Natagora	Grande salle : 1x/an
Troupe de théâtre de Gedinne	Location de la grande salle 1x/an
Troupe de théâtre de Bièvre	Location de la grande salle 1x/an
Troupe de théâtre de Porcheresse	Location de la grande salle 1x/an
CCCAînés	Conférence dans la grande salle 1 ou 2x/an
Patro de Wellin (60 jeunes)	Location de la grande salle 1x/an
Club de judo	Souper annuel dans la grande salle 1x/an
Club de foot	Souper annuel dans la grande salle 1x/an
Roi Carnaval	Souper annuel dans la grande salle 1x/an
Anciens rois Carnaval	Souper annuel dans la grande salle 1x/an
Saltimbanques	Souper annuel dans la grande salle 1x/an
Jeu du géant	Souper annuel dans la grande salle 1x/an
Confrérie	Chapitre (repas avec les autres confréries de la province de Luxembourg)
Evénements familiaux	Baptême, communion, mariage, enterrement, repas de famille, repas de nouvel an...

Intitulé projet :***Amélioration de la visibilité et de la promotion touristique de Wellin***

Description succincte du projet

Le projet vise à améliorer la visibilité et la promotion touristique de Wellin. L'accent sera mis sur « Wellin, porte de l'Ardenne », notamment en lien avec la porte d'entrée de la Grande Forêt de Saint-Hubert.

Pour cela, 4 supports de communication seront plus particulièrement mis en place, sans pour autant en exclure d'autres :

- Internet. Les données touristiques seront actualisées et a priori insérées sur le site Internet de la Maison du Tourisme ainsi que d'autres structures touristiques (GAL, Geopark, Parc Naturel, etc.). Un lien sera également placé sur le site communal. Une présence sur les réseaux sociaux tels Facebook et Instagram renforcera ce mode de communication. Signalons également la nécessité de mettre à disposition un point d'accès WIFI gratuit à l'Office du Tourisme.
- Charte graphique. L'objectif de la charte graphique est de donner une image touristique cohérente au territoire de Wellin. Par exemple, « Wellin, porte de l'Ardenne » complété selon les cas par « ... au cœur de la forêt subnaturelle », « ... au cœur du Géopark », etc. Elle sera utilisée sur les différents moyens de communication (Internet, réseaux sociaux, etc.).
- Panneau d'affichage numérique. Ce panneau d'information prendra place sur la Grand Place de Wellin, au carrefour des voies de transit et à proximité du nouvel emplacement de l'Office du Tourisme. Des panneaux d'information pourront également prendre place à la sortie de l'E411.
- Film vidéo. L'idée est de développer un film vidéo montrant les différentes facettes du territoire communal et d'en faire un outil de promotion. Il sera notamment diffusé sur des écrans placés à l'Office du Tourisme, au laboratoire de la vie rurale de Sohier, lors des différentes activités (marchés du terroir par exemple), etc.

Par ailleurs, une plateforme de réflexion sera mise en place afin d'assurer une coordination des différentes structures touristiques et de permettre le développement de nouveaux produits d'appel. Elle se réunira au minimum 1 fois par an à l'initiative de l'Office du Tourisme de Wellin.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Développement de plusieurs supports de communication, plus spécifiquement destiné aux visiteurs et aux touristes
Mobilisation	Mise en commun des forces vices touristiques visant au développement de projets commun
Partenariat	Mise en place d'une plateforme de réflexion visant à renforcer les synergies entre les différents acteurs touristiques

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
	★★★ Le projet va permettre de mettre en avant les richesses patrimoniales et naturelles de Wellin	★★★★ La valorisation touristique du territoire constitue un facteur de renforcement de l'attractivité économique du territoire

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Office du Tourisme
- Partenaire(s) : Maison du Tourisme, GAL « Ardenne méridionale », Parc Naturel « Ardenne méridionale », Massif Forestier et Géopark
- Source(s) de financement : CGT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu l'importance stratégique de renforcer l'attractivité du territoire communal

- État du dossier

Engagement d'un graphiste à ½ temps à l'Office du Tourisme

Organisation d'un groupe de travail « Tourisme », base de la future plateforme de réflexion

Réalisation de « rushs » pouvant être utilisés pour le film promotionnel

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Réalisation de la charte graphique

Actualisation des données touristiques et coordination pour la mise en ligne avec la Maison du Tourisme

Mise en place des différents supports de communication

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Coordination régulière entre les différents acteurs touristiques

Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Support Internet	4.000 €	CGT
- Charte graphique	5.000 €	
- Panneau d’affichage numérique	21.500 €	
- Film vidéo	8.500 €	
- Total	39.000 €	
- TVA	8.190 €	
Total (TFC)	47.190 €	

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l’indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation des supports de communication	4	Office du Tourisme

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l’indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Augmentation de la fréquentation de l’Office du Tourisme	+ 25 %	Office du Tourisme

Annexes

Sans objet

Intitulé projet :***Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir-faire*****Description succincte du projet**

Le projet vise à renforcer les liens et les échanges intergénérationnels par la mise en place d'activités gravitant autour de la transmission des savoirs faire.

La première étape consiste à organiser une rencontre préalable entre les différents acteurs potentiels : Conseil Communal Consultatif des Aînés, Conseil Communal des Enfants, MACA, accueil extrascolaire, etc.

Ces activités pourront prendre plusieurs formes, à savoir des stages, ateliers, repas, animations, etc. et concernés différentes thématiques : vannerie, poterie, peinture, jardinage, apiculture, etc mais également les nouvelles technologies. L'objectif est que chaque « génération » puisse contribuer à l'apprentissage de l'autre.

La commune de Wellin se positionnera en tant que soutien du projet par la mise à disposition d'un local, le prêt de matériel, etc.

Justification du projet

La CLDR a insisté sur le maintien des liens intergénérationnels mais également sur la transmission des savoir-faire. En effet, le diagnostic pointait le manque de communication entre générations, ce qui conduit à la perte de la transmission des savoirs et des savoirs faire. Toutefois, des initiatives en ce sens sont entreprises, notamment par le biais du laboratoire de la vie rurale de Sohier.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Utilisation de différents moyens de communication pour informer les habitants des activités : bulletin communal, invitations en toutes-boîtes, page dédiée sur le site Internet de la commune, etc.
Mobilisation	Mise en commun des forces vives de la commune visant la concrétisation d'un projet commun
Partenariat	Mise en place d'un partenariat entre les acteurs et la commune de Wellin

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Renforcement des liens et échanges entre les générations. Dynamisation du secteur associatif et culturel	★★★ Mise en valeur et perpétuation des différents patrimoines	★ Transformation d'une matière première en produit fini

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : CCCA et CCE
- Source(s) de financement : /

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire lors de la priorisation du projet, vu l'importance de maintenir des liens intergénérationnels entre habitants et la nécessité de transmettre les savoir-faire afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli

- État du dossier

Réflexion menée dans le cadre du projet de laboratoire de la vie rurale de Sohier

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Coordination entre les différents acteurs potentiels
Détermination des modalités pratiques d'organisation des activités
Mise à disposition d'un local et prêt de matériel

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication vers les citoyens pour faire connaître les activités

Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Organisation d'activités intergénérationnelles	1 par mois	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre moyen de participants aux différentes activités	15	Commune de Wellin

Annexes

Sans objet

Intitulé projet :***Création d'un Repair Café*****Description succincte du projet**

Le projet consiste à mettre en place un Repair Café sur le territoire communal de Wellin.

Le principe d'un Repair Café est le suivant : au lieu de jeter des objets qui ne fonctionnent plus ou qui sont en mauvais état, le Repair Café propose de les réparer ensemble en toute convivialité.

Des bénévoles ayant certaines connaissances, un savoir-faire ou une expertise dans un domaine (électriciens, couturières, menuisiers, réparateurs de bicyclettes, etc.) procèdent à un diagnostic et lorsque cela est possible réparent l'objet. Lorsque la réparation n'est pas possible sur place, la personne est alors orientée vers un réparateur professionnel. Mais dans la majeure partie des cas, la réparation s'avère souvent assez simple. C'est également un lieu de rencontre, de discussion, de découverte sur le bricolage et la réutilisation.

Préalablement, différentes étapes devront être menées :

- Recherche d'un porteur de projet (généralement initiatives citoyennes).
- Recherche de bénévoles « spécialistes » / « réparateurs » (détermination des « savoir-faire »).

La commune de Wellin se positionnera en tant que soutien du projet par la mise à disposition d'un local, le prêt de matériel, etc. Une localisation au sein du laboratoire de la vie rurale de Sohier est pressentie.

Justification du projet

Le diagnostic partagé du territoire a mis en évidence la richesse du tissu associatif sur la commune de Wellin. Cette initiative concourt donc pleinement à renforcer les activités proposées aux habitants tout en soutenant les liens sociaux (moment d'échange et de partage).

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Utilisation de différents moyens de communication pour informer les habitants des activités : bulletin communal, invitations en toutes-boîtes, page dédiée sur le site Internet de la commune, etc.
Mobilisation	Recherche d'un porteur et de bénévoles pour construire un projet
Partenariat	Mise en place d'un partenariat avec la commune de Wellin pour la bonne réussite du projet

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Renforcement des liens et échanges sociaux autour de la réparation d'objet	★★ Préservation des ressources par la réutilisation en évitant le gaspillage	★ Economie réalisée par les habitants par la réparation plutôt que le remplacement

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : CPAS
- Partenaire(s) : A déterminer
- Source(s) de financement : /

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire lors de la priorisation du projet, vu son intérêt pour le maintien d'une cohésion sociale au sein de la commune

- État du dossier

Réflexion menée dans le cadre du projet de laboratoire de la vie rurale de Sohier
Mise en place d'une donnerie (par un privé) à Chanly.

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Recherche d'un porteur de projet

Appel aux bénévoles réparateurs via différents modes (toutes-boîtes, etc.).

Mise à disposition d'un local

Mise en place du Repair Café

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Information afin de sensibiliser les habitants et les inviter à s'investir dans le projet

Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Organisation du Repair Café	6 par an	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre moyen de personnes fréquentant le Repair Café	15	Commune de Wellin

Annexes

Sans objet

*Intitulé projet :**Création de circuits thématiques**Description succincte du projet*

Le projet vise à mettre en place des circuits thématiques de mise en valeur des éléments patrimoniaux. 2 thèmes prioritaires ont été retenus :

- Paysages (point de vue remarquable, belvédère, La Marlière, etc.).
- Historiques (différentes époques de l'histoire de Wellin : mérovingienne, moyenâgeuse, etc.).

Un 3^{ème} thème concernera le patrimoine religieux (église mais également petit patrimoine religieux).

Le projet se basera préalablement sur un inventaire du patrimoine pour chaque thème. Ces inventaires pourront bien entendu se baser sur ceux pré-existants en les actualisant si nécessaire. Chaque élément patrimonial sera recensé dans une fiche explicative. Ces inventaires permettront de fixer les priorités (éléments les plus intéressants et les plus significatifs).

Des actions de mise en valeur seront réalisées (dégagement de point de vue, mise en lumière d'un bâtiment, etc.) avec pose de panneaux didactiques et informatifs. Le cas échéant, une restauration devra être envisagée, soit via une intervention des ouvriers communaux, soit par l'introduction de dossiers de subsidiation.

Enfin, des actions de sensibilisation et de valorisation seront menées. Elles doivent toucher différents publics (écoles, gîtes, etc.) et peuvent prendre différentes formes (édition d'une brochure, création ou mise à jour de sentiers patrimoniaux, etc.).

Le fléchage des circuits sera également intégré. Il prendra prioritairement la forme d'un balisage « immatériel ». Des circuits de geochaching pourront être mis en place ainsi que la possibilité de téléchargement sur smartphone/tablette.

Au niveau supra-communal, la commune veillera à soutenir des initiatives telles que la création d'un circuit des plus beaux villages de Wallonie.

Ce projet sera suivi par le groupe de travail « Tourisme » (voir fiche I.1.01).

Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence que la qualité patrimoniale du territoire est un élément important pour les habitants.

Bien souvent, la plupart des éléments sont méconnus et risquent à terme d'être oubliés. Une valorisation efficace passe nécessairement par une bonne connaissance de l'état existant des éléments à protéger.

Ce projet permettra de (re)découvrir toutes les richesses locales pour les habitants mais également pour les visiteurs.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Utilisation de différents moyens de communication pour informer les différents publics : bulletin communal, page dédiée sur le site Internet de la commune, brochures, applications smartphone, etc.
Mobilisation	Suivi du projet par le groupe de travail « Tourisme » regroupant les différents acteurs touristiques
Partenariat	Utilisation des ressources existantes pour la mise en œuvre du projet

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Renforcement du sentiment d'identité à un territoire de qualité	★★★★ Préservation et mise en valeur des éléments patrimoniaux	★★ Renforcement de l'attractivité du territoire, notamment touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Groupe de travail « Tourisme » et le groupe de travail « Nature »
- Source(s) de financement : PPPW et CGT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire pour répondre à l'enjeu de préservation du cadre de vie et de valorisation du patrimoine.

- État du dossier

Inventaires pré-existants (inventaire des paysages, descriptif des églises, illustration des remparts de Lomppez, etc.)

- Programme des travaux

A déterminer suite aux inventaires patrimoniaux

- Planification

Implication du groupe de travail « Tourisme »

Mise en œuvre du projet en fonction des priorités retenues et des opportunités

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'outils de communication vers les habitants et les visiteurs (en misant également sur les nouvelles technologies)

Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Mise en valeur des sites (panneaux d'information, etc.)	15.000 €	PPPW
- TVA	3.150 €	CGT
Total (TFC)	18.150 €	

Ce budget reste indicatif car il pourra varier en fonction des actions à mener qui seront retenues et la nécessité de mener des travaux de restauration ou non. Actuellement, l'estimation comprend les inventaires, la mise en valeur par des panneaux d'information et la réalisation des supports de communication.

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Création de circuits thématiques	2	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Eléments patrimoniaux mis en valeur et intégrés dans un circuit thématique	2 par an	Commune de Wellin

Annexes

Sans objet

*Intitulé projet :**Aménagement des bords de Lesse à Chanly*

Description du projet

Le projet peut être scindé en deux parties :

- En amont du pont, les aménagements existants seront complétés par des équipements légers de type mobilier urbain.
- En aval, le terrain vague sera aménagé en un réel lieu de convivialité s'ouvrant vers l'espace didactique aménagé par Natagora (réalisation prioritaire). Cet espace devra être modulable pour pouvoir y accueillir le chapiteau lors des festivités. La partie gérée par Natagora sera mise en valeur (panneaux d'information, etc.).

Afin de rationaliser l'aménagement, l'acquisition d'une parcelle privée pourra être envisagée.

Vu sa situation de part et d'autre de la route régionale, un liaisonnement fonctionnel entre les deux parties devra également être envisagé ainsi qu'une sécurisation de la traversée. Une indication des voies lentes (projet de liaison « Neupont – Chanly ») permettra aux utilisateurs d'en prendre connaissance et de l'emprunter.

Une attention particulière sera portée sur l'intégration au contexte paysager, notamment dans le choix des matériaux et des revêtements.

En parallèle, une solution devra être trouvée pour réhabiliter le chancre présent en plein centre du village (propriété privée).



Justification du projet

Les bords de la Lesse ont déjà fait partiellement l'objet d'un aménagement par la commune et par Natagora (parking, espace verts, etc.). Le projet vise donc à le compléter de manière à pallier à l'absence de lieu de convivialité aménagé dans le village (pour l'organisation des festivités villageoises – placement d'un chapiteau) tout en améliorant l'esthétique des lieux (terrain vague et chancre).

Le site présente une très bonne localisation et présente un intérêt paysager. Il occupe une position centrale, à proximité du local du Tombois et de la maison de repos mais est malheureusement coupé par la route régionale. Il s'inscrit également comme point d'arrivée de la liaison lente « Neupont – Chanly » et, de manière plus générale

Ce projet est également à mettre en relation avec le projet de création d'une zone de baignade à Chanly. En effet, Chanly est le seul village de la commune à être traversé par la Lesse. L'option de la CLDR est donc d'en valoriser l'attrait touristique.

Enfin, le projet pourra avoir un impact positif sur les propriétés privées riveraines en insistant à assainir le chancre présent.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Renforcement d'un lieu de convivialité participant à la cohésion sociale	★★★★ Mise en valeur de la Lesse, élément environnemental structurant du territoire communal	★★ Renforcement de l'attractivité touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue du Moulin / rue de Grupont à Chanly
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : GT « Nature », Contrat de rivière de la Lesse, Natagora, associations locales et riverains.
- Source(s) de financement : DGO3-DR, CGT et DGO3-Espace Vert

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Bords de Lesse aménagés en amont du pont
Espace didactique aménagé par Natagora

- Programme des travaux

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking complémentaire...)
Réalisation des plantations
Mise en place de mobilier urbain et de l'éclairage public

- Planification

Réunion des différents intervenants et partenaires afin de préciser le programme
Réalisation des travaux en une seule phase

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Campagne de communication
Entretien régulier
Prise en compte de la situation en zone inondable

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de l'espace public	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Utilisation du site (visites scolaires et animations)	Au moins 4 activités annuelles	Commune de Wellin (via l'Office du Tourisme ou encore le service environnement) + Natagora

*Intitulé projet :**Aménagement des bords de Lesse à Neupont**Description du projet*

Le projet vise à compléter les aménagements déjà existants dans les environs immédiats de la passerelle Maria à Neupont (de part et d'autre de la N857).

On veillera plus particulièrement à aménager un point de départ / halte dans le cadre du projet de voies lentes ainsi que du projet de sentier découverte des forêts subnaturelles : parking, mobilier urbain, aire de jeux, etc.

L'aménagement devra se conformer à la situation particulière du lieu, en pleine zone forestière.

Justification du projet

Le site constitue un lieu stratégique dans le cadre de l'attractivité touristique de Wellin : Lesse, parcours Vita, projet de découverte des forêts subnaturelles, projet de voies lentes, etc. Son aménagement permettra donc de valoriser pleinement ses différents atouts. Il s'agit également d'une porte d'accès au massif forestier.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ Renforcement d'un lieu de convivialité participant à la cohésion sociale	★★★★ Mise en valeur de la Lesse, élément environnemental structurant du territoire communal, mais également de la forêt	★★★ Renforcement de l'attractivité touristique sur un site présentant un haut potentiel

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

- Localisation : Aux abords de la passerelle Maria à Neupont
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone forestière

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Contrat de rivière de la Lesse et Grande Forêt de Saint-Hubert
- Source(s) de financement : DGO3-DR et CGT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking...)

Réalisation des plantations

Mise en place de mobilier urbain

- Planification

Réunion des différents intervenants et partenaires afin de préciser le programme

Réalisation des travaux en une seule phase

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Campagne de communication

Entretien régulier

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement du site	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Connaissance du site de la part des visiteurs	30 % des visiteurs	Office du Tourisme (questionnaire)

Intitulé projet :

***Remplacement de véhicules privés et communaux par des véhicules électriques
avec installation de bornes de recharge***

Description du projet

Le projet consiste à envisager, dès qu'une opportunité ou qu'une possibilité se présente (véhicule existant pour l'usage voulu), le remplacement des véhicules communaux par des véhicules électriques.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation des citoyens (séances d'information, articles web, etc.) seront menées pour que, lors de l'achat d'une nouvelle voiture, ceux-ci privilégient les voitures électriques.

Des bornes de recharge seront également installées à des endroits clés. Des partenariats privés ou publics pourront être mis en place.

Justification du projet

Le projet s'inscrit dans la politique énergétique initiée sur la commune de Wellin et se traduisant dans la concrétisation du PAED. Il complète donc les projets menés jusqu'à présent mais également les très nombreux autres en réflexion, et notamment repris dans le présent PCDR.

Globalement, ces différentes actions permettront de réduire les consommations d'énergie sur le territoire communal et de favoriser les énergies renouvelables.

De plus, il pourrait renforcer l'image de marque de la commune et donc favoriser son attractivité pour les nouveaux habitants et les touristes.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
---	---

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
	★★★★ Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance au pétrole	★★ Diminution de la facture énergétique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Province de Luxembourg (service Développement Durable)
- Source(s) de financement : /

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Réflexion menée dans le cadre du PAED

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Définition des lieux d'installation des bornes de recharge

Sollicitation de partenariats avec les acteurs privés

- Démarches administratives à réaliser

Réalisation du cahier des charges

Mise en place d'un marché public

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Acquisition de véhicules communaux	3	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Acquisition de véhicules privés	60	Commune de Wellin

Intitulé projet :

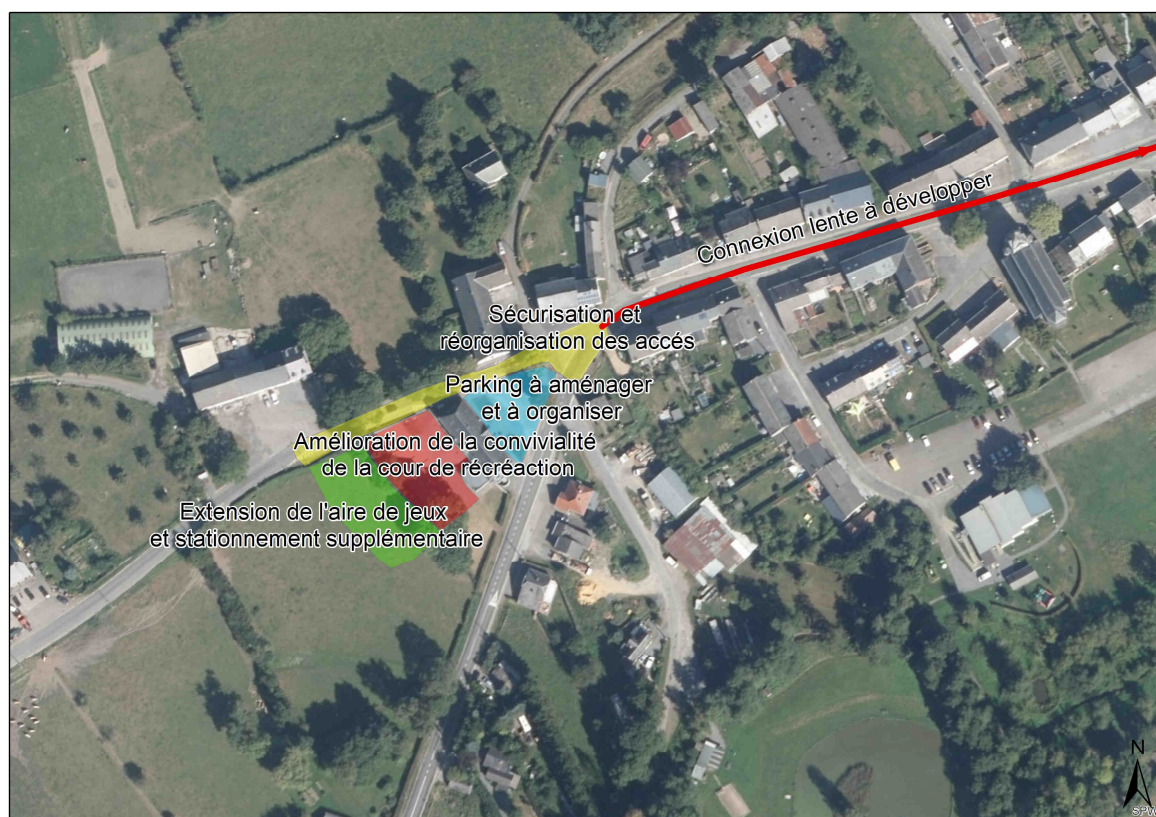
Aménagement et sécurisation des abords de l'école de Lomprez

Description du projet

Le projet vise, d'une part, à aménager le parking (créer un dépose-minute) et les abords dans un souci de sécurisation et, d'autre part, un agrandissement vers l'arrière (acquisition d'une parcelle nécessaire) pour étendre l'aire de jeux et prévoir du stationnement supplémentaire.

Il intègre également la volonté de colorer la cour de l'école par la mise en place de jeux au sol et au mur (espace plus convivial et ludique).

Il est à mettre en lien avec le projet de la DGO1 de rénover la N835 traversant Lomprez et d'aménager des liaisons cyclo-piétonnes le long de celle-ci.



Justification du projet

La configuration actuelle de l'espace devant l'école pose problème, notamment pour la gestion du dépôt des enfants le matin et leur reprise le soir. L'absence d'un aménagement clair et cohérent en est la principale cause.

Par ailleurs, la traversée du village de Lomprez par une voirie régionale constitue également un frein à la sécurisation, notamment dans le cadre des déplacements lents. Ces travaux se veulent donc complémentaires à la rénovation de la N835 prévoyant la constitution d'une bande réservée aux usagers lents.

Le projet permettra donc d'améliorer la convivialité, de sécuriser les lieux et de favoriser les déplacements lents mais aussi et surtout de renforcer l'attractivité de l'école.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Renforcement de la convivialité aux abords de l'école et dans le village	★★★★ Dynamique positive pour inciter de recourir aux modes de déplacements lents	★ Maintien des emplois liés à l'école

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : N835 et chemin de Sohier à Lomprez
- Statut de propriété : Excédent de voirie et parcelle privée
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Ecole de Lomprez (enseignants, parents et enfants)
- Source(s) de financement : DGO3-DR, DGO1, FRIC et programmes spécifiques

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR car des négociations sont nécessaires pour l'acquisition du terrain situé à l'arrière

- État du dossier

Réfection de la voirie régionale avec zone destinée aux déplacements lents (mars 2018)

- Programme des travaux

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking...)

Réalisation des plantations

Mise en place de mobilier urbain et de l'éclairage public

- Planification

Concertation avec la DGO1

Acquisition de la parcelle privée

Réalisation des travaux d'aménagement

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sensibilisation des enfants et des parents

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement des abords de l'école	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Part modale des déplacements lents pour se rendre à l'école	50 %	Ecole de Lomprez (enquête annuelle)

*Intitulé projet :**Aménagement de la zone de loisirs contiguë à la maison rurale de Lomprenz**Description du projet*

Le projet comprendra :

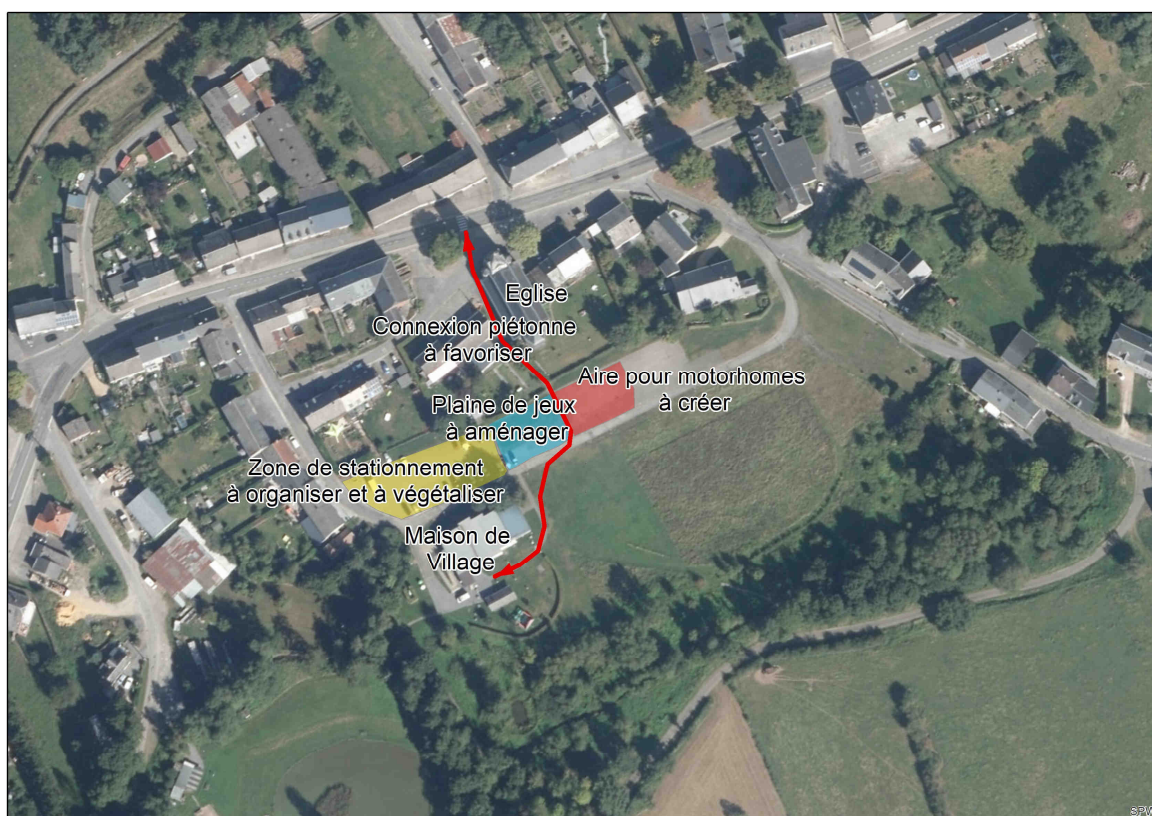
- Une aire pour motorhomes (quelques emplacements de courte durée).
- Une plaine de jeux.
- Du stationnement (nécessaire au fonctionnement de la maison de village).

Le site devra conserver un caractère modulable afin de maintenir la possibilité d'organisations extérieures telles que la fête du vin.

Des connexions piétonnes devront être assurées vers le centre du village ainsi que vers le parcours didactique. Ce dernier, géré par Natagora, sera mis en valeur.

Une attention particulière sera portée à la végétalisation de l'espace actuellement entièrement minéralisé, au traitement différencié des revêtements ainsi qu'à la qualité du mobilier urbain.

Le projet comprendra également une mise en valeur des remparts (en lien avec le projet de création de circuits thématiques).



Justification du projet

Le site forme un ensemble cohérent avec la présence de la maison de village (projet de rénovation en maison rurale) et l'espace didactique géré par Natagora. Or, actuellement, il s'agit d'un vaste espace asphalté peu intéressant. Son aménagement permettra donc de créer un véritable pôle, à l'échelle du village de Lomprez, en rendant l'ensemble convivial et attractif.

Il s'inscrit également en lien avec le programme important de valorisation du village de Lomprez, par les projets d'aménagement de l'espace devant l'église et d'aménagement des abords de l'école.

La CLDR a en effet orienté les options d'aménagement vers le renforcement du pôle touristique de Lomprez justifiant notamment l'implantation d'une aire pour motorhomes.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Aménagement d'un espace public favorable à la convivialité et lien fonctionnel avec la maison de village	★★ Aménagement favorable à la mobilité lente ainsi qu'à la mise en valeur de la nature	★★★ Renforcement de l'attractivité touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue du Mont à Lomprez
- Statut de propriété : Propriété communale
 - a. Statut au plan de secteur : Zone de loisirs et zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Groupe de travail « Nature », Natagora et associations locales (utilisateurs de la maison rurale)
- Source(s) de financement : DGO3-DR et CGT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR permettant notamment la mise en œuvre préalable de la fiche relative à la rénovation de la maison de village

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking...)

Réalisation des plantations

Mise en place de mobilier urbain et de l'éclairage public

- Planification

Réalisation des travaux d'aménagement

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication et concertation notamment vis-à-vis des utilisateurs de la maison de village

Prise en compte de la situation sur une ancienne zone humide

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de l'espace public	1	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Activités des associations utilisant la maison de village valorisant l'espace public	8 par an	Commune de Wellin
Taux d'occupation de l'aire pour motorhomes pendant les périodes de vacances scolaires	50 %	Office du Tourisme et Maison du Tourisme

Intitulé projet :***Création d'un nouveau quartier innovant avec des logements
intergénérationnels à Wellin***

Description du projet

A l'instar du projet mené sur le site Gilson (promoteur privé mais gestion par un PCA), le projet vise à développer le potentiel de logements sur Wellin, afin de renforcer le centre qui concentre les services et commerces. Il doit s'inscrire dans une politique intergénérationnelle en prévoyant des logements adaptés aux personnes âgées mais également en favorisant le maintien des jeunes sur la commune.

Différentes localisations ont été évoquées en CLDR et lors du groupe de travail « Aménagement du territoire » mais celles-ci sont principalement des propriétés privées. La réaffectation des terrains B du football semblait être une solution opportune. Toutefois, elle est dépendante du projet de regroupement des infrastructures sportives autour du hall sportif dont la faisabilité semble compromise.

Lors de la mise en œuvre du projet, une attention particulière sera portée sur :

- La mobilité : desserte par les transports en commun (bus), valorisation des déplacements lents, prise en compte des PMRs, etc.
- La densité forte tout en étant intégrée au contexte local.
- La mixité fonctionnelle (équipements collectifs) et sociale.
- La liaison avec les quartiers existants.
- L'énergie : prise en compte de l'ensoleillement (architecture biclimatique), recours à des énergies renouvelables
- Les ressources naturelles : gestion de l'eau, développement d'espaces verts, gestion de déchets,
- La qualité architecturale.
- La participation citoyenne.

Justification du projet

Le diagnostic du territoire a clairement mis en évidence une évolution démographique défavorable. Pour rappel, les projections démographiques estiment qu'en 2035, Wellin aura perdu 5,2 % de sa population. De plus, Wellin souffre d'un départ des jeunes actifs et d'une population globalement vieillissante.

Il est donc impératif de mener des projets de logements visant à maintenir les jeunes ménages sur le territoire communal et à anticiper les besoins futurs (personnes âgées par exemple).

La mise en œuvre d'un quartier innovant basé sur les critères du référentiel « Quartier durable » constituera une réponse adéquate à cette problématique et permettra également de renforcer la centralité sur Wellin.

Ce projet s'inscrit en lien avec la réalisation d'opérations foncières afin d'augmenter le potentiel de logements. Il permettra également valoriser les partenariats avec le privé.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Projet veillant à développer une mixité fonctionnelle et sociale. Développement d'une offre diversifiée en logements	★★★★ Renforcement de la centralité favorable au développement de la mobilité douce. Aménagement d'espaces verts et prise en compte de l'énergie et des ressources naturelles	★ Retombées indirectes pour l'économie, notamment les commerces

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : A déterminer
- Statut de propriété : A déterminer
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : A déterminer
- Source(s) de financement : DGO3-DR et autres en fonction du programme

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu l'absence de localisation actuelle

- État du dossier

Réflexion dans le cadre du groupe de travail « Aménagement du territoire »

- Programme des travaux

Réalisation des infrastructures et des équipements
Aménagement des espaces publics et des espaces verts
Construction des logements.
Mise en œuvre des éventuelles fonctions connexes

- Planification

Recherche d'une localisation et acquisition préalable des terrains
Mise en œuvre du projet pouvant être réalisée en plusieurs phases

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'une participation citoyenne lors des différentes phases d'élaboration du projet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction de logements	15	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mixité des logements	10 % adaptés aux PMRs, 25 % de logements pour jeunes ménages et 25 % pour personnes âgées	Commune de Wellin
Taux de constructions zéro énergie	80 % des constructions	Commune de Wellin

Intitulé projet :

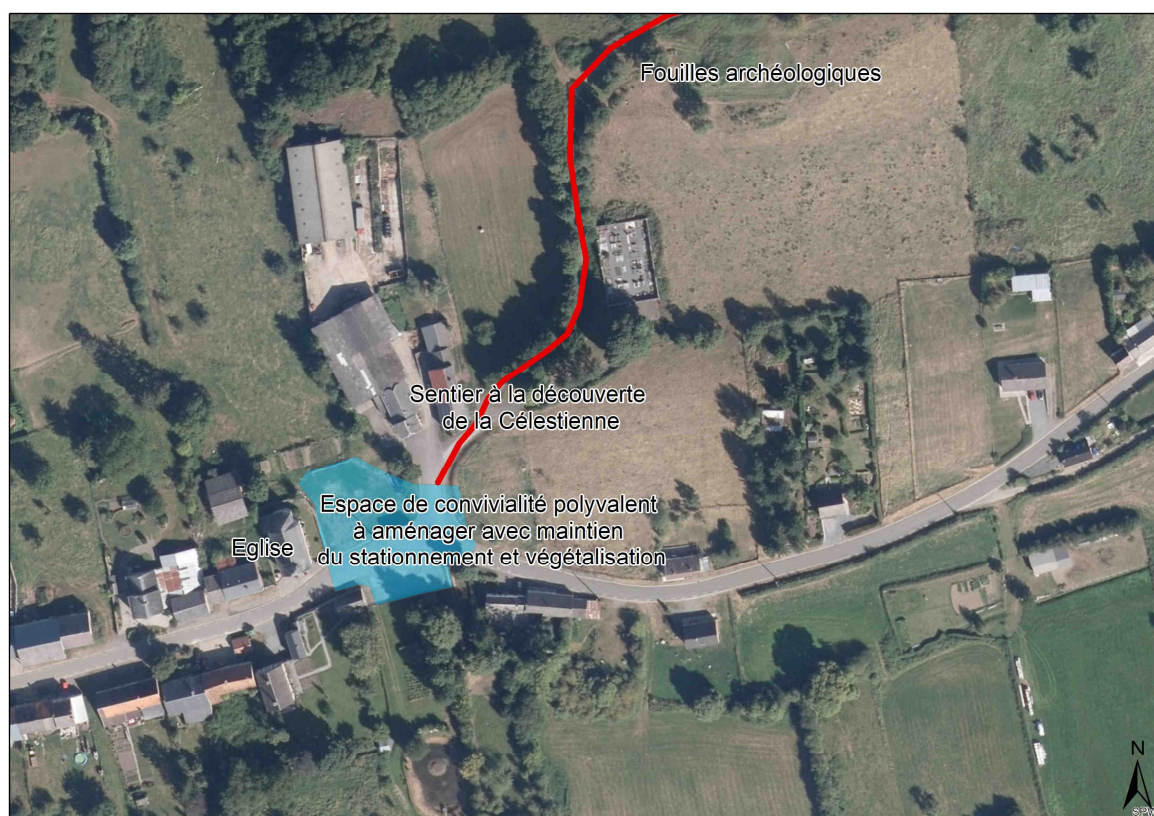
Aménagement de l'espace public de Froidlieu

Description du projet

Le projet vise à aménager l'espace public présent aux abords directs et en face l'église. Son aménagement doit intégrer une certaine polyvalence, notamment pour pouvoir accueillir un chapiteau lors des festivités locales.

Il doit également être aménagé en tant que point de départ vers le site des fouilles archéologiques et le projet de sentier de découverte des richesses de la Célestienne (mise en place d'un panneau explicatif et d'un fléchage). Des informations y seront également disponibles sur les autres points d'intérêt : Sohier, Office du Tourisme, etc.

Outre le maintien d'un stationnement suffisant, le projet portera une attention particulière à la végétalisation et à la qualité du mobilier urbain ainsi qu'au maintien et à la valorisation des éléments du petit patrimoine présent (par exemple pompe à eau).



Justification du projet

Actuellement, le village de Froidlieu ne dispose d'aucun espace public aménagé et donc de lieu de convivialité. Le parking devant l'église constitue le point de rassemblement des habitants lors des fêtes locales. Il permettra également de sécuriser la traversée du village par une route de liaison.

Par ailleurs, il occupe une position stratégique de point de départ du projet de découverte de la Calestienne et d'accès vers le site des fouilles archéologiques.

Son aménagement revêt donc une importance, à l'échelle du village mais également pour l'ensemble du territoire communal.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Aménagement d'un espace public favorable à la convivialité et aux activités villageoises	★★★ Point de départ pour la découverte des richesses locales, à savoir la Calestienne et d'accès aux fouilles archéologiques	★ Renforcement de l'attractivité touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue Alphonse Detal à Froidlieu
- Statut de propriété : Excédents de voirie et propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural avec périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Groupe de travail « Nature » et comité des Leus
- Source(s) de financement : DGO3-DR et CGT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR contribuant notamment à la réalisation du circuit de découverte des richesses de la Calestienne

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking...)

Réalisation des plantations

Mise en place de mobilier urbain et de l'éclairage public

Valorisation des éléments du petit patrimoine

Mise en place des indications des points d'intérêt

- Planification

Réalisation des travaux d'aménagement

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Concertation avec le GT « Nature » ainsi que communication intra et extracommunal

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de l'espace public	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Activités se déroulant sur l'espace public	4 par an	Commune de Wellin

Intitulé projet :

Aménagement des espaces publics autour de l'église de Lomprez

Description du projet

Le projet consiste à améliorer l'esthétique et la convivialité des espaces publics autour de l'église de Lomprez, ainsi que la sécurité des usagers.

L'ensemble sera donc aménagé de manière cohérente et en mettant en valeur les éléments de référence au sein du périmètre. Une clarification des circulations et la sécurisation des branchements sur la N835 (projet de rénovation pour mars 2018) devront être réalisées.

Ces aménagements devront être réfléchis de manière à créer un trait d'union avec la zone de loisirs et la maison de village situées à l'arrière de l'église.

Les remparts de Lomprez, d'intérêt patrimonial, méconnus du public et fortement dégradés pourront être intégrés au projet. Le placement d'un panneau didactique aux abords de l'église sera envisagé. Ce projet est donc à mettre en relation avec celui de création de circuits thématiques.



Justification du projet

Les espaces situés devant l'église de Lomprez sont actuellement peu attractifs. Le projet permettra donc de structurer ces espaces et d'en améliorer la qualité paysagère. Ils compléteront de manière opportune les différents aménagements et travaux prévus sur le village de Lomprez : rénovation de la maison de village et rénovation des abords, réfection de la N835 (début des travaux le 19/03/2018), etc.

Le projet permettra une mise en valeur du bâti et complètera l'ambitieux programme de rénovation de Lomprez (qualifié de pôle touristique par la CLDR).

L'aménagement de façades à façades permettra un traitement cohérent d'ensemble, une amélioration de la sécurité routière, notamment pour les usagers faibles.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Aménagement d'un espace public favorable à la convivialité et aux activités villageoises	★★★ Amélioration de la qualité paysagère du cœur de village	★ Renforcement de l'attractivité touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Grand rue à Lomprez
- Statut de propriété : Excédents de voirie
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : /
- Source(s) de financement : DGO3-DR, FRIC et DGO1

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Rénovation de la N835 (mars 2018)

- Programme des travaux

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking...)

Réalisation des plantations

Mise en place de mobilier urbain et de l'éclairage public

- Planification

Concertation avec la DGO1

Réalisation des travaux d'aménagement

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Création d'un lien fonctionnel vers les différentes polarités du village (maison de village et école)

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de l'espace public	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Satisfaction des habitants par rapport aux aménagements réalisés	75 % des réponses reçues	Commune de Wellin (enquête / sondage)

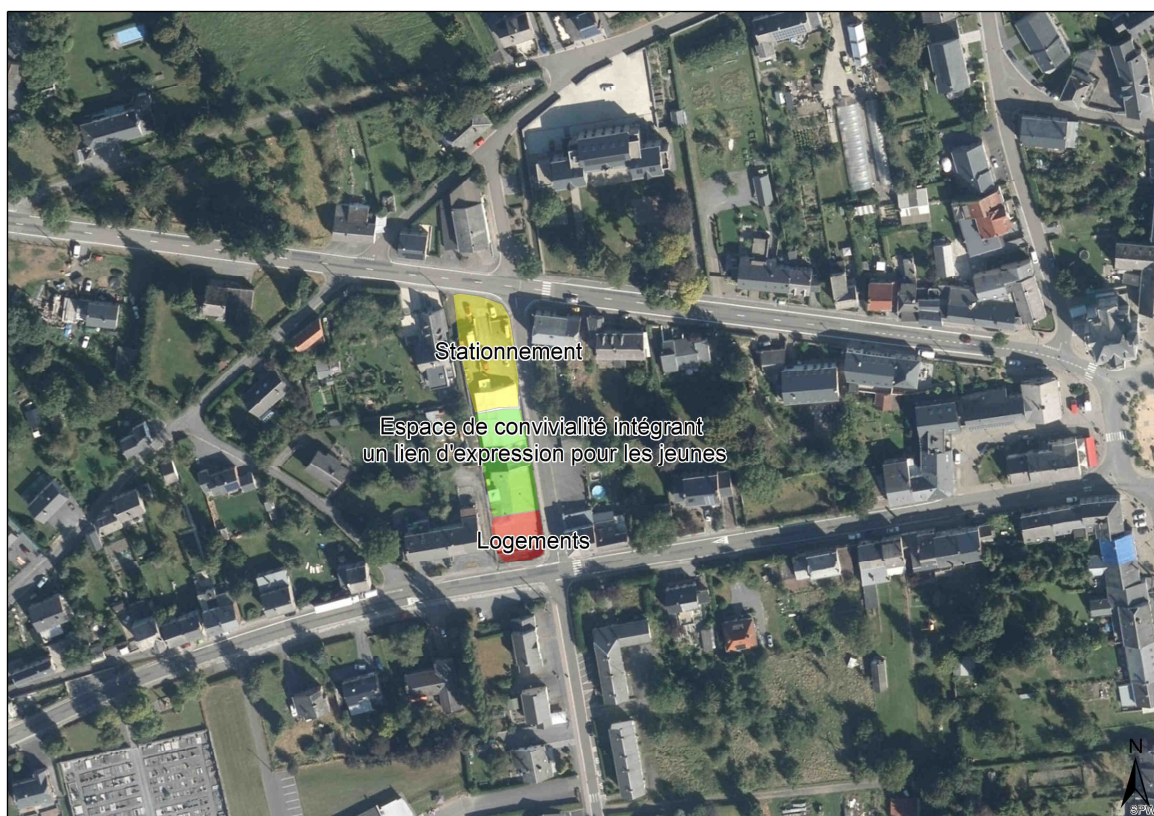
Intitulé projet :

Aménagement du parking de la rue Fort Mahon à Wellin

Description du projet

Vu l'espace disponible, le projet prévoit une mixité d'affectations :

- Maintien d'une partie du périmètre en parking, notamment pour répondre aux besoins liés à la Maison des Associations.
- Aménagement d'un espace public de convivialité incluant éventuellement un parcours de fitcross.
- Création d'un lieu d'expression pour les jeunes (skate-park, graphe, etc.).
- Logements.



Justification du projet

Le parking existant (ancien terrain de basket) bénéficie d'une localisation très intéressante, dans le centre de Wellin et à proximité de la Maison des Associations. Toutefois, il constitue un vaste espace asphalté non structuré et est donc largement sous-valorisé (uniquement utilisé comme parking et comme lieu de fête).

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Aménagement d'un espace public de convivialité et d'un lieu de rencontre pour les jeunes. Développement de logements (complémentaires)	★ Végétalisation d'un espace actuellement entièrement minéralisé	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Localisation et statut

- Localisation : Avenue Fort Mahon
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : /
- Source(s) de financement : DGO3-DR, INFRASPORT et DGO3-EV

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu que le programme n'est pas encore clairement arrêté

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Réalisation des constructions

Aménagement des espaces de rencontre pour les jeunes

Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking...)

Réalisation des plantations

Mise en place de mobilier urbain et de l'éclairage public

- Planification

Réalisation des travaux d'aménagement et des constructions, plusieurs phases pouvant être envisagées en fonction du programme et des intervenants

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Définition d'un programme concerté

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Organisation d'activités pour les jeunes sur le site	1 activité mensuelle	Commune de Wellin
Taux d'occupation des logements	100 %	Commune de Wellin

*Intitulé projet :**Création de logements adaptés aux aînés**Description du projet*

Le projet vise à aménager des logements adaptés aux personnes âgées. Il pourra prendre plusieurs formes : nouvelle construction ou acquisition et transformation d'un bâtiment existant.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il conviendra d'être particulièrement attentif à l'accessibilité et à l'utilisation par les PMRs (aménagement intérieur et extérieur), en se basant par exemple sur le guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible de l'AVIQ et en suivant les normes en vigueur.

La localisation sera également primordiale afin de bénéficier d'une proximité par rapport aux commerces, aux services et aux transports en commun (diverses possibilités existent dans le centre de Wellin).

Une attention particulière sera bien entendu portée sur les questions énergétiques ainsi que sur la mise à disposition d'espaces communs pour y développer diverses activités (par exemple jardins partagés).

Justification du projet

Le diagnostic du territoire a clairement mis en évidence une évolution démographique défavorable. Pour rappel, les projections démographiques estiment qu'en 2035, Wellin aura perdu 5,2 % de sa population. De plus, Wellin souffre d'une population globalement vieillissante.

La mise en œuvre de logements adaptés aux aînés permettra donc d'offrir une solution pour les personnes âgées (transition entre le logement initial et la maison de repos) par la mise à disposition d'un logement plus petit et plus adapté.

Ce projet est corroboré par le CPAS qui constate une demande importante pour ce type de logements, étape entre la maison individuelle et la maison de repos, à prix abordable.

Il permettra de compléter l'offre existante en logements pour personnes âgées déjà existants sur Chanly ainsi que les structures existantes telles que la maison de repos et de soins de Chanly et la résidence-service de Sohier.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Diversification de l'offre en logements et réponse aux besoins des personnes âgées	★ Prise en compte des questions énergétiques	★ Retombées indirectes pour l'économie, notamment les commerces

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

- Localisation : A déterminer
- Statut de propriété : A déterminer
- Statut au plan de secteur : A déterminer

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : CPAS
- Source(s) de financement : DGO3-DR et ancrage communal

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu l'absence de localisation actuelle et l'inscription en lot 1 du projet de réalisation d'opérations foncières visant à augmenter le potentiel en logements.

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Construction et/ou rénovation des logements

- Planification

Recherche d'une localisation et acquisition préalable des terrains ou des bâtiments

Mise en œuvre du projet pouvant être réalisée en plusieurs phases

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction de logements	4	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Activités communes pour les résidents	1 par semaine	CPAS
Taux d'occupation des logements	100 %	Commune de Wellin

Intitulé projet :

Création de logements intergénérationnels

Description du projet

Le projet vise à créer des logements intergénérationnels, c'est-à-dire des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

L'aménagement de ces logements doit être conçu pour permettre la cohabitation des aînés (au rez-de-chaussée) et des jeunes (à l'étage).

Le projet se basera, soit sur la réhabilitation de bâtiments existants (de préférence) comme par exemple des anciennes fermes ou le bâtiment occupé actuellement par l'administration communale (rue de Gedinne), soit sur l'achat de terrain puis la construction.

Une attention particulière sera bien entendu portée sur les questions énergétiques.

Justification du projet

Le diagnostic du territoire a clairement mis en évidence une évolution démographique défavorable. Pour rappel, les projections démographiques estiment qu'en 2035, Wellin aura perdu 5,2 % de sa population. De plus, Wellin souffre d'un départ des jeunes actifs et d'une population globalement vieillissante.

Il est donc impératif de mener des projets de logements visant à maintenir les jeunes ménages sur le territoire communal et à répondre aux besoins des personnes âgées.

La mise en œuvre de logements intergénérationnels permettra de répondre à cet enjeu tout en favorisant les échanges entre générations.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Diversification de l'offre en logements et promotion des échanges entre générations	★ Prise en compte des questions énergétiques	★ Retombées indirectes pour l'économie, notamment les commerces

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

- Localisation : A déterminer
- Statut de propriété : A déterminer
- Statut au plan de secteur : A déterminer

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : /
- Source(s) de financement : DGO3-DR

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu l'absence de localisation actuelle et l'inscription en lot 1 du projet de réalisation d'opérations foncières pour augmenter le potentiel de logements

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Construction et/ou rénovation des logements

- Planification

Recherche d'une localisation et acquisition préalable des terrains ou des bâtiments

Mise en œuvre du projet pouvant être réalisée en plusieurs phases

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Incitation à la mise en place de services entre jeunes et aînés (par exemple via une charte)

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction de logements	4	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Existence d'échanges entre jeunes et aînés	Au moins 1 service dans chaque sens par semaine	Commune de Wellin (questionnaire auprès des locataires)
Taux d'occupation des logements	100 %	Commune de Wellin

Intitulé projet :***Achat d'un moyen de transport (adapté aux PMRs)*****Description du projet**

Le projet consiste à acquérir un moyen de transport qui permettrait de desservir les différents services communaux et paracommunaux : accueil extra-scolaire, transport des ados, transport pour les services sociaux (chômeurs, CPAS, réfugiés, etc.), transport des aînés, MACA, etc.

Le véhicule devra notamment être adapté au transport des PMRs et devra être le moins polluant possible (en lien avec le PAED et le projet d'acquisition de véhicules électriques).

Justification du projet

Le projet permettra de favoriser l'accessibilité des différents services pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule personnel et/ou éprouvant des difficultés à se déplacer (aînés mais également jeunes).

Pour rappel, l'offre en transports en commun est faible dans la plupart des villages et ne permet pas de répondre à l'ensemble de la demande. Des solutions alternatives doivent donc être mises en place.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Projet garantissant l'accès aux services pour un public fragilisé	★ Recours à un véhicule « propre »	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : CPAS, DEFITS et associations (CCCA, MACA, etc.)
- Source(s) de financement : /

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Sans objet

- Démarches administratives à réaliser

Réalisation du cahier des charges

Mise en place d'un marché public

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication auprès des différents publics cibles

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Acquisition du véhicule	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Utilisation du véhicule	1 par jour	Commune de Wellin

Intitulé projet :***Création d'une plaine de jeux pour tout âge (fitcross)*****Description du projet**

Le projet consiste à créer une plaine de jeux comprenant des modules « fitness » pour tous les âges.

Différents endroits sont envisagés : le parking de la rue Fort-Mahon, le site du hall sportif, l'espace vert de la Maison des Associations, etc. mais la localisation n'a pas été arrêtée.

Justification du projet

Il n'existe actuellement aucune infrastructure de ce type sur la commune de Wellin. Le projet permettra de combler ce manque et de développer la pratique sportive pour toutes les générations.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Projet permettant de développer la pratique sportive pour toutes les générations		

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

- Localisation : A déterminer
- Statut de propriété : A déterminer
- Statut au plan de secteur : A déterminer

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : /
- Source(s) de financement : INFRASPORT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Etablissement du dossier de demande de subsides

- Programme des travaux

Mise en place des modules

Aménagement des abords

- Planification

Une seule phase

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Association de tous les utilisateurs potentiels : écoles, clubs sportifs, associations, etc.

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de la plaine de jeux	1	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquence d'utilisation (nombre de clubs sportifs l'utilisant régulièrement)	6	Commune de Wellin (enquête)

Intitulé projet :***Création de logements tremplins*****Description du projet**

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

Le projet se basera, soit sur la réhabilitation de bâtiments existants (de préférence) comme par exemple des anciennes fermes ou le bâtiment occupé actuellement par l'administration communale (rue de Gedinne), soit sur l'achat de terrain puis la construction.

Une attention particulière sera bien entendu portée sur les questions énergétiques.

Justification du projet

Le diagnostic du territoire a clairement mis en évidence une évolution démographique défavorable. Pour rappel, les projections démographiques estiment qu'en 2035, Wellin aura perdu 5,2 % de sa population. De plus, Wellin souffre d'un départ des jeunes actifs.

Il est donc impératif de mener des projets de logements visant à maintenir les jeunes ménages sur le territoire communal et à anticiper les besoins futurs (personnes âgées par exemple).

La mise en œuvre de logements tremplins doit permettre de maintenir les jeunes sur la commune.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Diversification de l'offre en logements et maintien des jeunes ménages sur la commune	★ Prise en compte des questions énergétiques	★ Retombées indirectes pour l'économie, notamment les commerces

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

- Localisation : A déterminer
- Statut de propriété : A déterminer
- Statut au plan de secteur : A déterminer

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : /
- Source(s) de financement : DGO3-DR

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu l'absence de localisation actuelle. De plus, un projet de logements tremplins issus de la précédente ODR va se concrétiser prochainement (centre de Wellin).

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Construction et/ou rénovation des logements

- Planification

Recherche d'une localisation et acquisition préalable des terrains ou des bâtiments

Mise en œuvre du projet pouvant être réalisée en plusieurs phases

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'un règlement quant à l'attribution des logements ainsi que sur les modalités de ristourne du loyer

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction de logements	4	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Ménages ayant construit ou acheté un logement sur la commune	50 %	Commune de Wellin
Taux d'occupation des logements	100 %	Commune de Wellin

*Intitulé projet :**Réalisation d'un schéma de développement communal*

Description du projet

Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle.

La stratégie territoriale définit :

1° Les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale qui ont pour but :

- La lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle du territoire et des ressources.
- Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale.
- La gestion qualitative du cadre de vie.
- La maîtrise de la mobilité.

2° Les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales.

3° La structure territoriale identifie et exprime cartographiquement :

- La structure bâtie, en ce compris les pôles à renforcer.
- La structure paysagère.
- Les réseaux de communication et de transports de fluides et d'énergie.

Le schéma de développement communal peut identifier des propositions de révision du plan de secteur, en ce compris les zones d'enjeu communal.

Justification du projet

La mise en place d'une réflexion territoriale globale permettra de gérer au mieux le développement du territoire et de renforcer de manière cohérente son attractivité.

Elle permettra également d'amplifier les deux défis définis dans le cadre du PCDR, à savoir la préservation du cadre de vie ainsi que le développement démographique intégré.

Elle apportera par ailleurs un éclairage particulier sur la mobilisation du potentiel foncier pour mener à bien les différents projets, plus particulièrement ceux liés à l'habitat et au logement, mais également le développement économique, de loisirs, etc.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Mise en œuvre de la stratégie liée au logement et aux espaces publics polarisateurs notamment	★★★ Développement d'une stratégie territoriale durable préservant l'environnement et le cadre de vie	★★★ Renforcement de l'attractivité globale du territoire pour les investisseurs

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : CCATM
- Source(s) de financement : DGO4

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Sans objet

- Démarches administratives à réaliser

Désignation d'un auteur de projet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'un comité de suivi pour l'élaboration du document

Implication de la CCATM

Communication pour une participation active de la population

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation du schéma de développement communal	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mesures visant à mobiliser le potentiel foncier en vue de développer l'habitat	4	Commune de Wellin

*Intitulé projet :**Organisation d'un accueil des nouveaux habitants**Description du projet*

En vue d'améliorer l'intégration et l'implication des nouveaux habitants de la commune, ce projet vise à proposer un accueil spécifique de ces personnes.

Les modalités précises restent à déterminer mais pourraient être de différentes formes :

- Communication spécifique. L'utilisation des technologies de l'information (réseaux sociaux, applis, etc.) pourrait être mise à profit pour toucher directement les nouveaux habitants.
- Colis de bienvenue. Ce colis serait distribué lors des séances d'accueil et permettrait de mettre à disposition une série d'informations sur les services, les commerces, les primes communales, le calendrier des événements socio-culturels, etc.
- Rencontre des associations. Une journée pourrait être organisée au cours de laquelle les associations locales auraient chacune l'occasion de présenter leurs activités.
- Visite de la commune. Cette visite organisée par exemple en car permettrait aux nouveaux habitants de visualiser les différents points d'intérêt et de prendre connaissance du patrimoine wellinois.
- Etc.

Justification du projet

Ce projet permettra de mettre l'accent sur le bon accueil des nouveaux habitants et sur la communication nécessaire vis-à-vis des nouveaux habitants afin qu'ils prennent connaissance de tout ce qu'offrent la commune et son territoire. En effet, il est apparu que de nombreux éléments de la vie communale (services, etc.) restent méconnus faute d'une communication adéquate.

Il permettra également d'impliquer les nouveaux habitants dans le tissu local, notamment associatif et ainsi de dynamiser la vie associative, de créer des liens, etc. et de faire connaître les commerces, artisans et producteurs locaux.

Les nouveaux habitants seront également sensibilisés à l'importance du cadre de vie (environnement au sens large du terme).

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Renforcement des liens entre habitants et dynamisation du tissu socio-culturel	★★ Information sur les richesses environnementales et patrimoniales du territoire	★★ Prise de connaissance et valorisation des acteurs économiques du territoire

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Associations et Conseils consultatifs
- Source(s) de financement : /

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Définition des modalités organisationnelles pratiques

Mise sur pied des différents événements

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication efficace et continue

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Evènements pour l'accueil des nouveaux habitants	2 par an	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Participation des nouveaux habitants aux événements d'accueil	75 %	Commune de Wellin

Intitulé projet :***Création d'une ADL transcommunale*****Description du projet**

Le projet consiste à mettre en place une ADL transcommunale avec les communes de Tellin (fiche présente dans son PCDR), Daverdisse et/ou Libin.

Les ADL mettent en réseau des partenaires locaux issus des secteurs public, privé et associatif afin de faire émerger des projets créateurs d'activités économiques et d'emplois. Elles sont actives en Wallonie sur des territoires de moins de 40.000 habitants (une seule commune ou plusieurs communes limitrophes, rassemblée(s) en asbl ou régie communale). Les ADL doivent être agréées pour pouvoir exercer leurs activités. Chaque ADL est constituée d'une équipe de 2 agents temps pleins, subsidiés par la Région Wallonne à hauteur de maximum 70 % du budget total.

L'ADL prendra en compte plus particulièrement les acteurs suivants :

- o TPE et PME.
- o Agriculteurs et producteurs locaux.
- o Commerçants.
- o Artisans.
- o Etc.

Les actions suivantes seront notamment portées par l'ADL :

- o Créer un guichet d'accueil pour les entrepreneurs.
- o Étendre le Règlement Communal d'aide à toutes les entreprises ou indépendants.
- o Organiser des conférences avec Challenge (soutien aux candidats entrepreneurs).
- o Etc.

Justification du projet

La mise en œuvre d'actions liées au développement économique nécessite des moyens humains dont ne dispose pas la commune de Wellin. La création d'une ADL permettra de dégager ces moyens humains pour mettre en œuvre la dynamique économique territoriale.

L'ADL permettra d'aider au maintien et au développement du statut de Wellin d'un petit centre offrant services et commerces. Des synergies avec IDELUX pourront être développées pour le développement de la zone d'activité économique (projet de création d'un hall relais) ainsi qu'avec les acteurs économiques : entreprises, indépendants, C2P, etc.

Le projet visera également à concrétiser les intentions de soutien et de diversification du monde agricole, de développement de l'économie sociale, du renforcement du potentiel touristique de Sohier (implantation d'un horeca).

Le partenariat avec une commune voisine permettra de renforcer les synergies et les moyens d'actions et de répartir les coûts.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
	★★ Mise en valeur des ressources locales comme vecteurs d'activités	★★★★ Renforcement du potentiel économique du territoire avec retombées directes et indirectes

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Communes voisines à déterminer
- Source(s) de financement : DGO5 et DGO6

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu le moratoire en Wallonie sur la création de nouvelles ADL

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Contact avec les communes voisines pour connaître leur intérêt
Mise sur pied de l'ADL transcommunale

- Démarches administratives à réaliser

Réalisation du dossier de demande d'agrément

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication vers les habitants sur les actions menées par l'ADL

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en place d'une ADL transcommunale	1	Commune de Wellin

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en place des actions économiques inscrites dans le PCDR	5	Commune de Wellin

Intitulé projet :***Soutien à l'émergence de projets ou d'entreprises d'économie sociale*****Description du projet**

Le projet consiste à accueillir, soutenir et aider l'installation d'un projet ou d'une entreprise d'économie sociale sur la commune.

Comme l'économie classique, l'économie sociale vise au développement d'activités économiques productrices de biens ou de services mais elle s'en distingue par la poursuite d'une finalité sociale qui est l'intérêt de la collectivité.

Ces activités d'économie sociale peuvent être exercées par des sociétés coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants, fixés en Wallonie dans un décret du 20 novembre 2008 :

- Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit.
- Autonomie de gestion.
- Processus de décision démocratique.
- Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Historiquement ancrée dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle, l'économie sociale s'ouvre actuellement à d'autres secteurs.

Justification du projet

Le développement économique et la création d'emplois sur la commune de Wellin reposent sur les acteurs privés et publics. Toutefois, l'économie sociale constitue un acteur économique particulier, aujourd'hui absent du territoire communal.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Objectif secondaire

/

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Prise en compte des aspects sociaux spécifiques dans le cadre des activités qui sont développées		★★★★ Développement des activités économiques et de l'emploi

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : DEFITS et GAL
- Source(s) de financement : /

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu l'absence de projets concrets à court terme

- État du dossier

Néant

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Sans objet

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication sur les motivations à développer ce type d'économie sur le territoire communal

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Implantation d'une entreprise d'économie sociale	1	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Emplois créés dans le domaine de l'économie sociale	10	Commune de Wellin

Intitulé projet :

Développement des pratiques de lecture et activités à la bibliothèque

Description du projet

Le projet consiste à développer l'accès à la lecture par la structuration d'une offre de lecture publique. Cela passe par :

- Un élargissement des horaires au mercredi de 14h à 18h (actuellement, la bibliothèque est ouverte uniquement le vendredi après-midi).
- Un développement des activités organisées à la bibliothèque.

Un nouveau dossier de reconnaissance avec les communes de Daverdisse et Tellin sera réintroduit auprès de la FWB.

Un soutien en personnel sera dévolu à la bibliothèque pour mettre en œuvre ce projet.

Justification du projet

Wellin dispose d'une bibliothèque communale située dans la Maison des Associations. (1 personne 15 heures par semaine avec ouverture uniquement le vendredi après-midi).

Un projet de reconnaissance mené avec les communes de Daverdisse et Tellin auprès de la FWB a malheureusement échoué.

Ce projet repose sur un diagnostic et une étude des besoins en lecture réalisés par la Bibliothèque en 2015-2016 avec les communes de Daverdisse et Tellin.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Développement des activités culturelles		★ Pérennisation de l'emploi, voire développement

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Communes de Daverdisse et de Tellin et associations
- Source(s) de financement : FWB

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Diagnostic des besoins en lecture (voir ci-avant)

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Sans objet

- Démarches administratives à réaliser

Montage d'un dossier de reconnaissance auprès de la FWB

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication vers les citoyens sur les actions et activités menées par la bibliothèque

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Elargissement des horaires de la bibliothèque	Ouverture le mercredi après-midi	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Augmentation de la fréquentation depuis les nouveaux horaires	25 %	Bibliothèque et commune de Wellin

Intitulé projet :***Soutien à l'ouverture d'un hall relais dans la nouvelle zone d'activités économiques*****Description du projet**

Pour soutenir l'attractivité de l'extension de la zone d'activité économique, la commune souhaite l'implantation d'un hall.

Les halls relais sont des bâtiments destinés à accueillir de jeunes entreprises durant la période nécessaire au lancement et à la croissance de leurs activités.

La commune organisera l'ensemble des contacts et démarches avec l'intercommunale de développement IDELUX afin de concrétiser cet équipement.

Justification du projet

La commune, en partenariat avec IDELUX, développe une extension du parc d'activités économiques d'Halma (révision du plan de secteur en cours). L'implantation d'un hall relais permettra de développer l'emploi et d'initier le démarrage de l'extension du parc d'activités économiques.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
		★★★★ Développement des activités économiques et de l'emploi

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : IDELUX
- Partenaire(s) : Commune de Wellin
- Source(s) de financement : /

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu la nécessité de voir aboutir les démarches de révision du plan de secteur

- État du dossier

Révision du plan de secteur en cours via un plan communal d'aménagement révisant le plan de secteur

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Concertation avec IDELUX

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication et relais vis-à-vis d'IDELUX

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction du hall relais	1	Commune de Wellin

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Emploi lié à l'activité utilisant le hall relais	5	IDELUX

Intitulé projet :

Réaffectation de l'église de Fays-Famenne

Description du projet

Le projet vise à réaffecter l'église de Fays-Famenne, actuellement à l'abandon. Il nécessite une désacralisation préalable (décision devant émaner de l'Evêché, suite à la présentation d'un projet concret de réaffectation).

A ce stade, différentes affectations sont envisagées :

- Salle culturelle (pour des concerts de musique classique, par exemple).
- Maison de village.
- Logements.
- Gîte.
- Micro-brasserie artisanale (partenaire brasseur potentiel dans la commune), d'un estaminet / espace de rencontre ouvert aux artistes et lieu de mise en avant des produits locaux.
- Etc.

Justification du projet

Actuellement à l'abandon, l'église de Fays-Famenne se détériore progressivement. Le projet permettra donc d'éviter la création d'un chancre au centre du village. Les habitants se sont montrés soucieux de préserver ce patrimoine en le réaffectant. Ils souhaitent également que le projet crée une animation au sein du village et en constitue un lieu de cohésion.

Souffrant de sa petite taille et de son caractère isolé, le projet permettrait de dynamiser le village de Fays-Famenne en rassemblant ses habitants autour d'un projet fédérateur.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :***Développement de projets énergétiques utilisant des sources renouvelables***

Description du projet

Ce projet est issu d'une fiche action du PAED et vise le développement de la production d'énergie à partir des ressources renouvelables. Est plus spécifiquement visée, la valorisation de la biomasse et de l'énergie solaire.

Justification du projet

Conformément à la stratégie de développement, la CLDR a souhaité intégrer certains projets inscrits dans le PAED, notamment pour alimenter la réflexion sur le développement des énergies renouvelables. Ce projet s'inscrit dans la lignée de projets tels que la création d'un réseau de chaleur et permettra donc d'amplifier la dynamique initiée.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

*Intitulé projet :****Aménagement / Entretien / Renforcement de l'accueil touristique à la sortie de l'E411****Description du projet*

La commune de Wellin est impliquée dans une série de structures touristiques : Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert, Parc Naturel et GAL « Ardenne méridionale », Geopark « Famenne – Ardenne », etc. Elle dispose également d'autres atouts comme Sohier, un des plus beaux villages de Wallonie, le développement du vélo-route, la situation particulière sur la Calestienne.

Wellin, et plus spécialement la sortie sur l'E411, constitue la principale et première porte d'accès aux différents territoires touristiques, en venant du Nord. Elle se positionne en tant que porte de l'Ardenne, notamment vers le massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert.

Actuellement, aucune signalétique particulière n'est existante. Le projet propose de créer un symbole (pierre pour les carrières, fleurs pour Sohier, etc.) afin de sensibiliser les automobilistes à s'arrêter et à visiter la commune de Wellin.

Eventuellement, des panneaux d'indication pourront être implantés le long de la E411, à négocier avec les services de la DGO1.

Un espace convivial pourra être développé (tables et bancs) pourra aussi prendre place à proximité du parking de co-voiturage.

Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans la volonté de renforcer l'attractivité du territoire communal par une mise en valeur de ses spécificités. La fonction de porte d'accueil sera donc ainsi valorisée et permettra des retombées directes et indirectes pour la commune de Wellin, en attirant le visiteur.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :***Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, tertiaires, industriels et agricoles*****Description du projet**

Le projet comprend différents volets :

- Une incitation, une sensibilisation et des travaux sur l'isolation des bâtiments gros consommateurs (communaux, non communaux, économiques, etc.).
- Le remplacement progressif des luminaires de l'éclairage public par du matériel moins énergivore.
- La sensibilisation des entreprises à la réduction des consommations des processus de fabrication.
- La sensibilisation à la performance énergétique des bâtiments tertiaire.
- Une aide logistique pour un audit énergétique des exploitations agricoles.

Ce projet sera mené en partenariat avec le Guichet de l'Energie de Libramont, du service Développement Durable de la Province de Luxembourg, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Luxembourg Belge, de Valbiom, etc.

Justification du projet

Inscrit dans la dynamique du PAED, ce projet permettra de réduire la facture énergétique de la commune mais également des acteurs économiques. De manière générale, il s'attaque plus spécifiquement aux gros consommateurs énergétiques.

Il permettra également à la commune de Wellin d'être exemplative vis-à-vis de ses citoyens afin de les sensibiliser (par exemple éclairage public moins énergivore).

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

*Intitulé projet :**Développement du potentiel touristique de Sohier et mise en œuvre**Description du projet*

Complémentairement aux actions menées de valorisation touristique de Sohier, il s'agit de mener d'autres actions, comme par exemple l'aménagement du parking situé à proximité de l'église et du laboratoire de la vie rurale, la diffusion de films de promotion, la mise en place d'un réseau de greeters, l'organisation de promenades thématiques, etc.

Une collaboration sera mise en place avec l'ASBL des Plus Beaux Villages de Wallonie afin d'organiser des événements. La commune sera attentive à intégrer le réseau des plus beaux villages de Wallonie, notamment par la mise en place d'un cheminement de promenades reliant les différents villages.

Justification du projet

Dans le cadre de la réflexion territoriale, Sohier a été défini comme un pôle touristique à l'échelle de la commune.

Repris dans les plus beaux villages de Wallonie, il recèle divers atouts touristiques : le laboratoire de la vie rurale, l'organisation de marchés du terroir, le parcours d'interprétation, la mare de grand intérêt biologique, etc. Ces éléments participent déjà à la valorisation touristique du village.

Le projet permettra donc d'encore amplifier cette dynamique mais également de valoriser les initiatives menées jusqu'à présent.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :***Aménagements conviviaux sur la Grand place de Wellin*****Description du projet**

Après avoir envisagé une solution « lourde » avec un réaménagement total mais nécessitant une reconfiguration complète de la circulation du centre de Wellin par un contournement (option peu réaliste), le projet s'oriente vers une amélioration « légère » de la convivialité de la place et de ses abords par la mise en place de mobilier urbain, d'éclairage, de végétalisation, etc.

Le projet prendra en compte la nouvelle localisation de l'Office du Tourisme afin de le mettre en valeur.

Enfin, lors de l'élaboration du schéma de développement communal, la pertinence du fonctionnement actuel du cœur du village sera évaluée et des mesures complémentaires (plus importantes) pourront éventuellement être mises en place.

Justification du projet

La place de Wellin a été récemment aménagée. Toutefois, il s'agit principalement d'un vaste espace minéralisé situé au carrefour de plusieurs routes régionales accueillant un fort trafic de transit.

Or, il s'agit d'un lieu central pour les habitants présentant une qualité architecturale de la par la présence de bâtiments patrimoniaux. L'amélioration de sa convivialité permettra donc de renforcer son attrait pour en faire un véritable lieu polarisateur et de cohésion.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :

*Aménagement de deux espaces publics à Halma (église et lotissement
« Nanwet »)*

Description du projet

Le projet vise à aménager deux espaces publics à Halma :

- Le premier devant l'église et en lien avec la future maison de village.
- Le second au sein du lotissement de Nanwet.

Ces espaces seront traités de manière à assurer une intégration au contexte bâti et non bâti et en insufflant une certaine végétalisation des noyaux bâtis. Du mobilier urbain ainsi qu'éventuellement des éléments de jeu compléteront l'aménagement.

Justification du projet

Le village d'Halma ne dispose d'aucun espace public de convivialité. L'aménagement d'un tel espace au centre du village permettra de renforcer la dynamique villageoise en synergie avec la future maison de village.

Le lotissement « Nanwet » se situe entre les villages d'Halma et de Chanly et a connu un fort développement ces dernières années. Sa situation particulière nécessite de créer un espace polarisateur pour les habitants. Toutefois, la commune n'y est propriétaire d'aucun terrain.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Intitulé projet :

Création d'un parc ludique et didactique transcommunal

Description du projet

Le projet consiste à créer un parc transcommunal (avec Tellin et/ou Daverdisse) qui regrouperait un parcours accrobranche, un sentier « 5 sens », des plaines de jeux éducatifs et/ou écologiques, des panneaux didactiques et interactifs (applis, web, etc.) ainsi que des démonstrations d'artisans au travail.

Au niveau des thématiques, il veillera à utiliser l'histoire de Wellin (moulins, forges, chapeaux, etc.) et son folklore (Wandalino, Nutons, etc.).

La communication sera basée sur différents supports : livret, applis, sites web, etc.

Justification du projet

Le projet s'inscrit pleinement dans la volonté d'impulser un tourisme intégré et diffus. Il permettra une mise en valeur des spécificités du territoire qui attireront les touristes et visiteurs. En effet, Wellin compte un nombre important de richesses historiques, patrimoniales et folkloriques qui peuvent servir de base à la création d'un parc ludique et didactique.

La mise en perspective transcommunale permettra de renforcer les synergies et la pertinence du projet.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

*Intitulé projet :**Etude sur le devenir de la zone d'activités économiques de Chanly et mise en œuvre**Description du projet*

Le projet non encore défini à l'heure actuelle a pour objectif d'être attentif à une éventuelle réaffectation, vu sa situation en plein centre du village et son intérêt patrimonial, et de saisir une quelconque opportunité.

En cas de cessation de l'activité actuelle, une étude de faisabilité accompagnée d'un masterplan permettra dans un premier temps de fixer les principes directeurs de la réaffectation en prenant en compte les aspects historiques, patrimoniaux, naturels, etc.

En fonction des opportunités, une acquisition pourra alors être envisagée pour mener à bien la réaffectation préalablement définie.

Justification du projet

Le site appartient à un privé qui y exploite une scierie de feuillus. Toutefois, le site est stratégiquement très important, localisé en plein cœur de Chanly le long de la Lesse. Il revêt également un caractère patrimonial très intéressant (ancien site industriel) et constitue un site de production d'énergie renouvelable (production d'électricité à partir de la force hydraulique).

La CLDR reconnaît également un potentiel touristique au village de Chanly, notamment par le lien avec le RAVeL et la traversée de la Lesse.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs
✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :***Amélioration du système de dépose-minute de l'école Saint-Joseph à Wellin***

Description du projet

Le projet vise à aménager l'espace situé à l'arrière de l'école pour améliorer le système actuel de dépose-minute. Toutefois, la commune n'est pas propriétaire et des aménagements ont déjà été réalisés afin d'améliorer la circulation aux heures de pointe Avenue Fort Mahon, devant l'école.

Une alternative est donc à envisager par le chemin menant au cimetière qui permettrait de desservir de manière sécurisée l'école.

Justification du projet

Bien que ponctuel, ce projet permettra d'améliorer les conditions d'accessibilité à l'école Saint-Joseph et également de sécuriser les déplacements lents.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Intitulé projet :***Création d'un local dédié aux jeunes, avec des activités liées*****Description du projet**

Le projet repose sur la mise en place préalable d'un partenariat avec la Maison des jeunes de Rochefort qui détacherait des animateurs à Wellin afin d'assurer l'encadrement.

Le projet veillera à développer une dynamique d'accueil permettant aux jeunes de se rencontrer, s'exprimer et se réunir autour de projets communs dans un lieu propice et adapté.

Les activités pourront être de différents types : studio son pour apprendre à mixer, des voyages, des excursions, des ateliers rock, ateliers tags et street art, stage de BMX avec moniteur agréé, etc.

Justification du projet

La commune de Wellin ne dispose pas de lieu où les jeunes peuvent se rassembler et se rencontrer et, par ailleurs, le diagnostic a mis en évidence le peu d'activités proposées aux adolescents (en-dehors des pratiques sportives). Le projet permettra donc de pallier à ces manquements.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

*Intitulé projet :**Construction ou aménagement d'un atelier rural**Description du projet*

Le projet vise à construire un bâtiment (avec éventuellement acquisition préalable d'un terrain) ou en aménager un existant pour y développer un atelier rural.

L'atelier rural a pour fonction de soutenir de jeunes entreprises lors de leur lancement, période critique, en leur évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment. Une ou plusieurs entreprises peuvent être accueillies, en fonction de la taille de l'atelier et de celle des entreprises. Suite au développement de l'entreprise, une possibilité lui est donnée de racheter le bâtiment.

La localisation est actuellement non déterminée mais pourra être évaluée dans le cadre du schéma de développement communal.

Justification du projet

Le territoire communal offre de nombreux emplois avec la présence de petites structures mais également d'entreprises plus importantes. Il y a lieu de favoriser l'implantation et le développement des TPE-PME sur le territoire communal, afin de développer l'emploi, facteur d'attractivité territoriale.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
---	--

Intitulé projet :***Aménagement d'un local dédié à la MACA*****Description du projet**

La demande spécifique concerne la mise à disposition d'un local attitré à la Maison d'Accueil Communautaire des Aînés (MACA) afin de laisser en place le matériel, parfois imposant et difficile à déplacer (par exemple fauteuils pour la sieste).

Justification du projet

La MACA favorise les échanges à travers des activités récréatives, culturelles, intergénérationnelles, culinaires, etc. Un groupe d'une bonne quinzaine de participants se retrouve 2 fois par semaine (mardi et jeudi) pour vivre ensemble une journée à caractère familial et décontractée autour de diverses activités dont la préparation du repas de midi. Ils ont élaboré ensemble des projets tels que le potager, excursions, etc. Elle permet également un répit pour les familles. Les rencontres actuelles de la MACA se déroulent dans la Maison des Associations de Wellin.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

*Intitulé projet :**Développement de projets de biométhanisation avec les agriculteurs**Description du projet*

La première étape du projet est de vérifier la faisabilité et la viabilité d'unités de biométhanisation sur la commune de Wellin en regroupant autour d'experts les parties prenantes du projet (plus spécialement les agriculteurs). Dans ce cadre, des visites d'unités fonctionnelles seront organisées.

Ensuite, en fonction des opportunités, des projets individuels ou collectifs de biométhanisation seront menés.

Justification du projet

En lien avec le PAED, ce projet vise à développer le secteur de la production énergétique sur la commune de Wellin.

L'agriculture présente sur le territoire communal est une agriculture très traditionnelle et malheureusement en déclin. Il est donc nécessaire de soutenir l'activité agricole et une piste intéressante pour les agriculteurs semble être de s'orienter vers les sources d'énergies renouvelables et les économies qui y sont liées.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	---

Intitulé projet :

Création d'une résidence service publique

Description du projet

La résidence service est composée d'un ou de plusieurs bâtiments constituant un ensemble fonctionnel comprenant des logements particuliers destinés aux personnes âgées de 60 ans au moins (location ou achat), leur permettant de mener une vie indépendante et disposant obligatoirement de services auxquels elles peuvent faire librement appel (repas, service entretien, service infirmier d'urgence, animations, etc). Elle est accessible aux personnes valides ou légèrement dépendantes. Des équipements collectifs seront mis à la disposition des résidents (restaurant, cafétéria, laverie...). Un système d'appel installé dans chacun des appartements permettra au résident d'avoir une assistance en cas de problème urgent.

Il s'agit d'une alternative intéressante entre la maison et le home. Des partenariats publics-privés sont à envisager.

Justification du projet

L'analyse socio-économique met en évidence une population âgée et vieillissante. Il convient dès lors de prendre en compte le vieillissement de la population et cela passe notamment par la mise à disposition de logements adaptés.

Une résidence-service est présente dans le village de Sohier mais il s'agit d'une structure privée et de haut standing. Une résidence publique avec une vocation plus accessible est donc nécessaire.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :

Création de structures d'accueil (crèche ou co-accueil) pour la petite enfance

Description du projet

Complémentairement à la crèche communale inaugurée fin 2017, le projet vise à mettre en place des initiatives, en fonction des besoins, pour augmenter l'offre d'accueil de la petite enfance.

Il pourra par exemple s'agir du développement du co-accueil. Le co-accueil vise à accueillir des enfants de 0 à 3 ans par deux accueillantes qui s'associent afin de travailler ensemble dans un même lieu, à savoir des locaux aménagés pour cette fonction.

Justification du projet

Bien que l'ouverture récente de la crèche communale apporte une réponse adéquate aux besoins énoncés, il convient d'être attentif à leur évolution pour anticiper et y apporter des solutions.

La mise en place de services d'accueil de la petite enfance constitue un facteur d'attractivité non négligeable pour les jeunes ménages.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Intitulé projet :

Organisation d'actions de sensibilisation et de communication sur l'énergie

Description du projet

Afin de réduire les consommations d'énergie, d'utiliser des énergies renouvelables et de prendre conscience des enjeux du réchauffement climatique (en lien avec la mise en place du PAED), une campagne d'information et de sensibilisation sera mise sur pied avec différentes actions programmées, parmi lesquelles des séances d'information thématiques pour :

- Le tout public.
- Des publics spécifiques comme les écoles du primaire, les entreprises, les agriculteurs, etc.

Cette sensibilisation portera sur les économies à réaliser au niveau du chauffage, de la consommation électrique et des transports.

En complément, des événements festifs préexistants (ex : marché du terroir à Sohier, Carnaval...) pourront servir de support à l'information et la sensibilisation du public.

Enfin, des concours pour les particuliers (ex : « famille zéro déchet ») et dans les écoles (« zéro watt ») seront également organisés.

Un volet communication sera développé pour encadrer ces actions (articles dans le bulletin communal, communiqué de presse, page « énergie » du site internet de la commune, etc.).

Des collaborations avec le Guichet de l'Energie de Libramont et le service Développement Durable de la Province de Luxembourg.

Justification du projet

La valorisation énergétique constitue un objectif spécifique défini dans le cadre de la stratégie de développement. Il s'agit ici plus spécifiquement de mener des actions de communication et de sensibilisation, en référence avec le fil rouge conducteur du PCDR.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Intitulé projet :

*Incitation des Wellinois à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements
et à utiliser une énergie verte*

Description du projet

Le projet vise la mise en place de formations, d'ateliers pratiques, de séances d'information pour inciter les Wellinois à rénover et à isoler de manière efficace leurs logements (sols, toitures, murs extérieurs, vitrages), mais aussi améliorer leur moyen de production de chaleur (importance du changement de vecteur énergétique pour le chauffage, intérêt des chaudières à condensation, pompes à chaleur, installations solaires thermiques, etc) et d'électricité (installations photovoltaïques).

Ces ateliers et formations permettront à des habitants qui n'ont pas forcément les connaissances, ni les compétences techniques, de pouvoir s'y retrouver (lecture et compréhension d'un devis), faire les bons choix, peu importe les revenus financiers de la personne.

Un volet communication sera également développé pour toucher un maximum d'habitants.

Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans la dynamique du PAED et permettra d'améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :***Mise en place d'une centrale d'achats citoyenne axée sur l'énergie*****Description du projet**

La commune accompagnera la mise en place d'une centrale d'achats permettant aux citoyens le désirant d'acquérir :

- Du matériel d'éclairage économique (luminaires, ampoules, etc.).
- Des équipements électroménagers peu énergivores (frigo, congélateur, etc.).
- Des combustibles (pellets par exemple)

Un volet communication sera également développé pour toucher un maximum d'habitants.

Justification du projet

Inscrit dans la réflexion du PAED, le projet permettra de participer à la réduction de la facture énergétique en réalisant des économies d'échelle, conformément à la stratégie communale de développement.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	--

Objectif secondaire

/

*Intitulé projet :**Création d'un label (trans)communal valorisant le bois / chêne local**Description du projet*

Le projet vise à mettre en place un label mettant en avant la qualité des bois sur la commune de Wellin, et plus spécialement le chêne. Il s'agit donc de développer un moyen d'information sur les spécificités du bois local.

Un cahier des charges fixera les exigences à respecter et il fera l'objet d'une communication spécifique (pictogramme par exemple).

En fonction des opportunités, le projet pourrait s'orienter vers la constitution d'un parc à grumes.

La mise en œuvre de ce projet pourrait trouver écho dans le cadre du GAL ou du Parc Naturel « Ardenne méridionale ».

Justification du projet

Un des principaux atouts de la forêt communale est la présence d'une chênaie de qualité (chênes pouvant être utilisés pour le tranchage). Or, cette spécificité est aujourd'hui méconnue et devrait être valorisées auprès des entreprises de la filière bois mais aussi auprès des habitants.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Intitulé projet :***Soutien aux initiatives privées de déplacements alternatifs*****Description du projet**

Ce projet peut se décliner en trois axes :

- Axe 1, la commune soutient les investisseurs qui veulent commercialiser /mettre en location tout type de moyen de transport alternatif (trottinettes, rollers, hoverboard, segway, vélos électriques, etc.) en les aidant dans la recherche d'un endroit où développer leur activité.
- Axe 2, la commune peut elle-même acheter ce type de moyens de transport pour les louer à ses citoyens.
- Axe 3, la commune soutient les citoyens qui achètent un moyen de transport non polluant (prime sur présentation de facture d'achat par exemple).

Quel que soit l'axe retenu, ceci implique deux préalables :

- L'existence de voies lentes dont le revêtement est compatible avec ces moyens de transport.
- La présence de bornes de recharge électrique en suffisance et aux endroits clés.

Ce projet est à mettre en lien avec le PAED et le GAL « Ardenne méridionale ».

Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence la forte dépendance à la voiture sur le territoire communal. Or, dans une perspective de développement durable, il convient d'être attentif au développement de modes alternatifs de déplacements, moins générateurs de pollution.

Le projet participe également à la dynamique touristique en proposant un produit d'appel sur le territoire communal.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Intitulé projet :***Incitation des citoyens au covoiturage et à l'éco-conduite*****Description du projet**

Ce projet s'organise autour de deux axes :

- L'organisation de formations à l'éco-conduite.
- Le développement du recours au covoiturage par la création d'aires de covoiturage ou l'amélioration de celles existantes et de la promotion d'une plateforme de covoiturage (par exemple luxcovoiturage).

Justification du projet

En appui de la mise en œuvre du PAED, le projet permettra de diminuer la consommation d'énergie fossile dans les transports.

En effet, le diagnostic met en évidence la forte dépendance à la voiture ainsi que le potentiel offert par la très bonne accessibilité routière (sortie de l'E411) pour y développer le covoiturage.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
---	--

Objectif secondaire

/

*Intitulé projet :**Soutien à l'installation d'horeca à Sohier**Description du projet*

La commune mènera des actions pour attirer et soutenir les investisseurs intéressés par le développement d'une structure horeca sur le village de Sohier.

Justification du projet

Dans le cadre de la réflexion territoriale, Sohier a été défini comme un pôle touristique à l'échelle de la commune.

Repris dans les plus beaux villages de Wallonie, il recèle divers atouts touristiques : le laboratoire de la vie rurale, l'organisation de marchés du terroir, le parcours d'interprétation, la mare de grand intérêt biologique, etc. Ces éléments participent déjà à l'attrait touristique du village.

Le projet permettra donc d'offrir aux touristes et aux visiteurs de prolonger leur venue sur le village de Sohier. Il améliorera donc l'accueil du public en complétant l'offre existante par la mise en place d'un établissement horeca, aujourd'hui absent.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale
---	--

Intitulé projet :

Création d'une zone de baignade à Chanly

Description du projet

Complémentairement aux aménagements des bords de la Lesse, le projet envisage de faire reconnaître une zone de baignade à Chanly.

La difficulté majeure réside toutefois dans l'épuration des eaux usées provenant de Daverdisse (situé en amont de Chanly) qui n'est pas effective (et non programmée).

Justification du projet

La reconnaissance d'une zone de baignade à Chanly permettra de renforcer son caractère touristique et de valoriser pleinement les aménagements existants ou programmés en bord de Lesse.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
---	---

Intitulé projet :

Aide aux associations

Description du projet

Complémentairement aux subventions annuelles communales, le projet prévoit :

- De développer des aides matérielles (par exemple : local de rangement pour les chars et géants du carnaval).
- D'améliorer la communication/coordination entre les nombreuses associations.
- De valoriser le matériel spécifique faiblement utilisé.

L'idée est notamment de créer un « intercomité » virtuel, une plateforme qui réunisse les associations sur base volontaire en mettant en ligne : un calendrier partagé, un listing de ressources (matérielles ou bénévoles), etc.

Les associations pourront également envisager la possibilité de faire des achats groupés (par exemple : chapiteau) et étudieront la possibilité de louer leur matériel à des extérieurs de la commune.

La commune pourrait également se servir de cet outil et mettre son matériel en location.

Justification du projet

La commune de Wellin se caractérise par un tissu associatif riche et diversifié. La mise en œuvre de ce projet permettra de créer des liens et des synergies entre les différentes associations en améliorant la communication et la coordination.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

/

Intitulé projet :***Création d'un Conseil Communal des Jeunes*****Description du projet**

Le projet consiste à mettre sur pied un Conseil Communal des Jeunes qui puisse être un lieu de débat, d'échange et qui puisse porter des actions spécifiques à leur tranche d'âge ou à d'autres catégories de public.

Des collaborations avec la Maison des Jeunes de Rochefort seront à envisager.

Il est à mettre en lien avec le projet de création d'un local dédié aux jeunes.

Justification du projet

Depuis plusieurs années, un Conseil Communal des Enfants existe à Wellin et est animé par l'employée en charge de l'accueil extrascolaire. Mais une fois que les enfants quittent la 6^{ème} primaire, il n'y a pas de « relai » pour les enfants qui souhaitent poursuivre leur engagement citoyen. Ce projet permettra de combler ce manque.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
---	--

Intitulé projet :

Organisation d'un évènement communal autour de l'art

Description du projet

Le projet consiste à organiser un évènement récurrent autour de l'art en général. La première étape consiste à définir le concept (thème, lieu, date, porteurs du projet, etc.) puis de le mettre en œuvre.

Justification du projet

Wellin compte déjà plusieurs artistes et artisans ainsi que différents évènements (Biennale des artistes à la Maison des associations notamment). Le projet permettra de faire connaître les artistes et artisans locaux au-delà des frontières communales.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale